

HALF-YEAR FINANCIAL REPORT

30 JUNE 2010



METROPOLE TELEVISION – M6
FRENCH PUBLIC LIMITED COMPANY GOVERNED BY AN EXECUTIVE
BOARD AND A SUPERVISORY BOARD
WITH SHARE CAPITAL OF € 51 582 182
REGISTERED OFFICE: 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX, FRANCE
REGISTRATION NUMBER: 339 012 452 RCS NANTERRE

HALF-YEAR FINANCIAL REPORT

For half-year ended 30 JUNE 2010

(Article L 451-1-2 III of the Monetary & Financial Code

Article 222-4 and subsequent of the General Regulations of the AMF)

We hereby present the financial statements for the half-year ended 30 June 2010, prepared in accordance with the provisions of Articles 451-1-2 III of the Monetary & Financial Code and 222-4 and subsequent of the General Regulations of the AMF (the French Securities Authority).

This report shall be distributed in accordance with the provisions of Article 221-3 of the General Regulations of the AMF. It will also be available on our Company's website, www.groupeM6.fr

CONTENTS

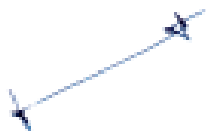
CHAIRMAN'S STATEMENT	4
A. HIGHLIGHTS OF THE FIRST HALF-YEAR	5
1. Structural environment and economic climate	5
1.1. Equipment and audiences	5
1.2. Business environment and data on the Group's main markets	6
a) Advertising market	6
b) Data on other Group markets	7
1.3. Regulatory and competitive environment	7
2. Group performance	10
2.1. M6 Free-to-Air Network	10
2.2. Digital channels	10
2.3. Diversification and Audiovisual Rights	11
3. Other highlights and significant events since 1 January 2010	12
4. Share capital and stock market performance	13
B. IMPACT ON THE CONDENSED CONSOLIDATED HALF-YEAR FINANCIAL STATEMENTS	13
1. CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME	13
2. CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION	15
3. CONTINGENT ASSETS AND LIABILITIES	16
4. CONSOLIDATED STATEMENT OF CASH FLOWS	17
C. EVENTS AFTER THE BALANCE SHEET DATE	18
D. DESCRIPTION OF MAIN RISKS AND UNCERTAINTIES	18
1. Risks and uncertainties of the past half-year	18
2. Risks and uncertainties in respect of the second half-year	19
E. RELATED PARTIES	19
F. SEGMENT INFORMATION	19
Condensed consolidated half-year financial statements	21
Notes to the condensed consolidated half-year financial statements	28
Statutory Auditors' Report	58

CHAIRMAN'S STATEMENT

I hereby state that, to the best of my knowledge, the condensed consolidated financial statements for the half-year just ended have been prepared in accordance with the applicable accounting standards and provide an accurate picture of the assets, financial position and financial performance of the Company and all the companies included in the scope of consolidation.

The half-year report featuring on pages 5 to 20 presents an accurate picture of the main events that took place during the first six months of the financial year and their impact on the half-year financial statements, the main transactions between related parties and the main risks and uncertainties for the remaining six months of the period.

Neuilly sur Seine, 27 July 2010

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of connected loops and strokes, positioned above the printed name.

Nicolas de Tavernost
Chairman of the Executive Board

HALF-YEAR REPORT AT 30 JUNE 2010

A. HIGHLIGHTS OF THE FIRST HALF-YEAR

1. Structural environment and economic climate

1.1. Equipment and audiences

Over the first half-year 2010, French households continued to equip themselves with multichannel offerings, more specifically driven by DTT (Digital Terrestrial Television) and DSL broadband TV.

The equipment of French households is now as follows, analysed by receiving mode (*source: Company and MediaCabSat*)

Equipment of French households by receiving mode

% of French households	H1 2008	H1 2009	H1 2010
Analogue only (limited offering)	36.1%	18.0%	11.4%
Free DTT	26.6%	42.0%	47.6%
CabSat subscribers and pay-ADSL	25.8%	26.0%	24.8%
Free ADSL TV	11.6%	14.0%	16.2%
Total TV-equipped households	100.0%	100.0%	100.0%

With 47.6% of French households now equipped with Free DTT, compared with about 42.0% in the 1st half-year 2009, the free DTT offering is the main driver for digitalisation and access to multichannel offerings.

Even though free broadband TV also continued to grow, with 16.2% of households equipped, the number of French households subscribing to a pay offering (cable, satellite or DSL broadcasting) reported a slight decline. Lastly, the number of households that are exclusively dependent on the terrestrial analogue signal, and thus having access to a limited number of channels is in sharp decline and only represented 11.4% of French households at 30 June 2010, compared to more than 36.1% two years earlier.

The rollout of DTT coverage came hand in hand with the first switch-off of the analogue signal in 2009. Following an initial experiment in Coulommiers, the first town where the analogue signal was discontinued on 4 February 2009, Kayserberg in Alsace, followed by Cherbourg and its suburbs have moved towards being fully digital.

Over the 1st half-year 2010, Alsace (2 February), Lower Normandy (9 March), Pays de la Loire (18 May) and Brittany (8 June) transferred to all digital. By 31 December 2010, 11 of the 24 French regions (excluding French overseas territories) of the French national analogue switch-off schedule will have gradually moved one by one towards all digital (Champagne-Ardenne and Lorraine on 28 September, Centre and Poitou-Charentes on 19 October, Burgundy and Franche Comté on 16 November, Nord-Pas de Calais according to the general schedule on 7 December). The law has set the final switch-off of analogue broadcasting for 30 November 2011.

M6 actively participates in the management of this major change for all its viewers and holds 10% in the Groupement d'Intérêts Public (GIP) France Télé Numérique. This aims to support the

switch-off process by taking all steps necessary (communication, training, technical studies, etc.) to ensure the success of this project.

This increase in equipment causes continuing audience fragmentation between the original analogue channels and DTT channels primarily.

At 30 June 2010, the six major channels had an audience share of 68.8% (4-plus year olds), compared with 73% in the first half-year 2009; concurrently, "Other TV" channels, which comprise DTT, DSL, cable and satellite channels had a combined audience share of 31.2% (4-plus year olds), compared with 27.0% in the first half-year 2009. Free DTT channels alone accounted for 18.9% of the audience in the 1st half-year 2010, as against 14.3% in the 1st half-year 2009 (*source: Médiamétrie, 4-plus year olds*)

1.2. Business environment and data on the Group's main markets

In the 1st half-year 2010, the macro-economic climate remained fragile, affected by renewed fears that focused in particular on the scale of public debt and associated sovereign risks, as a consequence of which certain Euro Zone countries announced early plans for the recovery of public finances. These rebalancing steps are liable to have a negative impact on the recovery of economic growth, which remains weak in France, with domestic demand relatively flat. Consumer spending in particular proved lacklustre, reflecting caution in the face of unemployment and renewed inflationary risks (*according to Insee, Economic Report June 2010*).

a) Advertising market

Against this background, the French advertising market featured a gradual recovery in advertisers' expenditure in most media, especially on major TV channels. This trend was reflected in advertising volume growth (increase in advertising time), which partly offset imbalances noted in 2009 between supply and demand that had generated unfavourable volume and price effects.

Over the 1st half-year 2010, gross advertising expenditure (before rebates and frequency discounts) on the TV market totalled € 3.82 billion, up 17.3% year-on-year, and may be analysed as follows:

	Historic terrestrial channels	Free DTT channels	DSL, cable and satellite channels	Total TV
Gross advertising expenditure (€ thousands)	2,603,076	856,766	361,587	3,821,429
Growth (%) vs. 1 st half-year 2009	+ 13.3%	+38.4%	+6.1%	+17.3%
Gross market share (%)	68.1%	22.4%	9.5%	100%

Source: Kantar Media, terrestrial channels, excluding self-promotion and regional channels, 1st half-year 2010

Growth in advertising expenditure on Free DTT channels continued, albeit at a slower pace (up 38.4% vs. 64.2% in the 1st half-year 2009), whereas major nationwide channels, which had suffered a reduction in advertisers' expenditure in the 1st half-year 2009 (down 12.2%) enjoyed renewed growth (up 13.3%). Lastly, pay TV channels also reported renewed growth in gross advertising revenue (up 6.1%).

M6 Group estimates that net advertising revenue increased by about 11% over the 1st half-year 2010, compared to a decline of around 19% in the first half-year 2009.

b) Data on other Group markets¹

▪ Cinema and video: well oriented markets at the start of the year

CNC estimates on French box office sales for the first six months of the year highlighted an increase of 8.9%, with 104.15 million tickets sold.

According to the CNC-GfK video barometer (1st quarter 2010), video sales in France grew by 7.5% in volume (units) and 3.2% in volume (sales), due to higher high definition sales and stabilised DVD sales.

▪ Distance-selling: sustained online sales growth over the 1st quarter

The report on online sales for the 1st quarter 2010, published by Fevad, highlighted year-on-year growth of 30%. The number of online buyers increased by 15% over the quarter, representing an additional 3.4 million online consumers and increasing their total number to more than 25 million.

The rising number of websites, and thus the increase in supply continues, with more than 67,000 active e-commerce websites listed (up 32% from last year).

▪ Internet: new consumption patterns

In May 2010, more than 36 million people (aged 11 or older) connected to the internet over the past month, which is 67.7% of the French population. The number of web users increased by 10% compared to May 2009 (*source: Médiamétrie//NetRatings – May 2010*).

In addition, the Global TV study, published in March 2010 (source Global TV, October-November 2009, copyright Médiamétrie), confirmed that on-demand TV consumption patterns are becoming more widespread, in particular due to the development of catch-up TV: more than 10.6 million people have already watched or watched again a TV programme using the services of TV networks available on TV or online.

1.3. Regulatory and competitive environment

The main recent events concerning the Group's regulatory and competitive environment are mentioned hereafter. They complement and update the information provided in the 2009 Registration Document, filed with the AMF on 26 March 2010 and available from www.amf-france.org as well as from the Company website: www.groupeM6.fr.

▪ Obligations in the production of audiovisual works (investment obligations)

As part of the change in the relationships between producers and broadcasters, M6 concluded a professional agreement on 25 November 2008 with representatives of the Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA), the Syndicat des producteurs de films d'animation (SPFA), the Syndicat des agences de presse télévisée (SATEV) and the Syndicat des producteurs indépendants (SPI) defining a new regime for M6's contribution to audiovisual production. The provisions of all agreements concluded by the various TV channels resulted in legal changes then a first regulatory change on 21 October 2009. A further addendum to the M6 agreement was agreed with the CSA on 21 January 2010. It primarily retranscribed the terms and

¹ The data collected are those available on the date this report was prepared. The majority thus do not relate to the full 1st half-year 2010.

conditions of the professional agreement on the channel's contribution to the production of audiovisual work, negotiated in 2008, which had given rise to a regulatory adjustment.

Concurrently, negotiations were held between free DTT channels and the same professional organisations, giving rise to a professional agreement on 22 October 2009, which reorganised the contribution framework of these channels, thus including W9, in relation to their investment obligations, in particular independent production. This agreement introduced a general investment obligation and provides for a gradual increase in financing over the 2010-2014 period, based on a network size criteria (level of revenues). At the end of this period, the obligations of these channels will be in line with those of historic channels. A portion of investments earmarked for independent production was also established, with a gradual increase in contributions.

Lastly, negotiations were carried out on the same topic with pay DTT channels, leading to a professional agreement signed on 10 February 2010.

The Decree of 2 July 2010 reflected these three agreements relating to free and pay digital terrestrial television channels.

As for the investment obligations of cable and satellite channels, an agreement was signed between ACCeS (Association des Chaines Conventionnées Éditrices de Services) and producers' organisations on 22 October 2009. M6 Group did not take part but, following the publication of the decree relating to these services dated 27 April 2010, must amend certain obligations of its channels subject to this agreement accordingly.

▪ **Personal Mobile Television (PMT)**

On 27 May 2008, following a call for tenders issued by the CSA, the M6 Group was granted two frequencies for Personal Mobile TV (PMT) for the M6 and W9 channels, thus demonstrating its desire to be present on all broadcasting media available, to make its content accessible to the greatest number of viewers. The addendums authorising the use of radio-electric resources for personal mobile television were signed by Group channels with the CSA in 2010. Negotiations on the conditions of distribution of the PMT offering are still ongoing with all publishers concerned and the TDF operator, with the objective of signing an agreement in autumn 2010.

▪ **Pay and High Definition DTT**

On completion of the public consultation that it had launched in 2009 on the use of frequencies freed up by two pay DTT channels, the CSA wished that part of the resources of the R3 and R7 multiplexes were allocated to pay DTT channels and channels broadcast in high definition.

The CSA thus announced on 21 July 2010:

- the launch of a call for tenders for the broadcasting of a pay DTT channel on the R3 multiplex (a multiplex whose remaining resources will be allocated to on-demand audiovisual media services following a tendering process),
- the launch, in the 3rd quarter 2010 of two calls for tenders for the R7 Multiplex (two pay channels and two free-to-air channels in High Definition).

▪ **Opening to competition and regulation of the online betting and games of chance industry**

In addition, the law on the opening and regulation of online betting and games of chance, which was adopted on 12 May 2010, is aimed at a controlled liberalisation of online betting and games of chance, subject to the new operators being certified.

The CSA adopted on 18 May 2010 a ruling, applicable provisionally until 31 January 2011, on the terms and conditions of the broadcasting, by television and radio services, of advertisements promoting online betting and games of chance operators. The ruling authorised commercials,

sponsorship and product placement in services and programmes, other than those addressing minors, as well as during the thirty minutes that precede and follow these programmes. It also comprises provisions relating to the identification of such advertisements.

- **On-demand Audiovisual Media Services**

In application of the Law of 5 March 2009, the *Direction générale des médias et des industries culturelles* (DGMIC, formerly *Direction du développement des médias*) and the CSA have launched a number of consultations on on-demand audiovisual media services, in which M6 participated. They thus prepared a draft Decree relating to the contribution of on-demand audiovisual media services to cinema and audiovisual production, whose publication is imminent, and is due to come into force on 1 January 2011. The CSA submitted for consultation a draft ruling on child protection, ethics and availability of programmes from these services.

- **Law of 5 March 2009 on audiovisual communication and the new public television service**

The Law of 5 March 2009 relating to audiovisual communication and the new public television service abolished commercial advertising on France Télévisions nationwide channels between 8pm and 6am from 5 January 2009 and introduced a new tax on television network advertising sales. The law provides for daytime advertising to be also abolished on France Télévisions from 2012. However, the Assemblée Nationale's Cultural Affairs Committee initiated a thought process on the financing of these public channels and created on 26 May 2010 a workgroup dedicated to the future of advertising of public channels.

- **Takeover of TMC and NT1**

TF1 Group made the acquisition of 80% and 100%, respectively of free DTT channels TMC and NT1. This market concentration transaction was validated, subject to conditions, by the French Competition Authority on 26 January 2010 and subsequently by the CSA on 23 March 2010. M6 Group launched an appeal and an injunctive relief against these two decisions: the injunction was dismissed in April, as the Conseil d'État deemed that it was not urgent to rule on this takeover; the judgement on the merits of the case is still pending and should be delivered by the last quarter of 2010.

2. Group performance

Over the 1st half-year 2010, M6 Group continued to implement its profitable growth strategy for all its activities.

In line with previous financial years, content was at the core of growth, with a view to confirming the position of the family of channels, within a market environment undergoing extensive change and marked by the rapid development of Digital Terrestrial Television (DTT), audience fragmentation, as well as the first concentration movements in this market.

Similarly, the Group rolled out new initiatives (Mozaïc M6 bank card at end 2009, signing of a partnership agreement with Mangas Gaming, operator of BetClic and Everest, in online gaming in the 1st half-year 2010) in order to strengthen its balanced revenue model. This enables non-advertising revenue to be developed by drawing on the strength of Group brands and its expertise in audiovisual rights acquisition, brand extensions and licences, as well as interactive services and offerings.

2.1. M6 Free-to-Air Network

The audience share (4+ year old, full day) of the M6 TV network declined by a modest 0.5 percentage point over the 1st half-year 2010 to 10.4%, in an environment that continued to feature strong competitive pressure on historic channels due to fragmentation.

Against this background, the channel continued its strategy aimed at confirming its position and audience levels at prime times, since advertisers focus more than 95% of their advertising expenditure on nationwide TV channels between 12am and 12pm.

The network's strong brands in these time slots recorded further audience successes (*"Un dîner presque parfait"*, *"L'amour est dans le pré"*, *"Capital"*, *"Pékin Express"*, *"Enquête Exclusive"*), as well as derivatives (*"Le Combat des Régions"*, *"Capital Terre"*, *"Enquête Exclusive grand format"*, etc. The expertise of the Group's production companies was also reflected in the good performance of the *"Top Chef"* programme, which attracted an ever growing audience throughout its broadcasting (3.5 million viewers on average on 7 nights, including 4.3 million for the final).

2.2. Digital channels

M6 Group stepped up its development on free-to-air DTT with W9, the audience performance of which gained momentum. This channel achieved an average audience level over the 1st half-year 2010 of 2.9%, compared to 2.3% in the 1st half-year 2009 (4+ year olds, *source Médiamétrie*).

W9 is asserting itself as a leading DTT channel and also confirmed its rank of leader for major under-50 marketing targets. Movies (*"Hellboy"*, 1.4 million viewers), magazines (*"Vies croisées"*, *"Enquête d'action"*) as well as sport (UEFA Europa League) achieved the best audience levels of the half-year period.

Within the pay TV environment, the Group's channels confirmed their success, in particular (*Mediamétrie Mediamat thématik vague 19, March-June 2010*):

- Paris Première, which ranked second out of 84 pay channels for 4+ year olds,
- Téva, which confirmed its leadership among its core audience, due to an audience share of 1.0% of women under 50.

2.3. Diversification and Audiovisual Rights

Diversification and audiovisual rights had a half-year where all activities performed satisfactorily.

The Audiovisual Rights division benefited over the 1st half-year of the successful issue of the “*Twilight Tentation*” and “*Démineurs*” videos, which achieved respective DVD sales of 861,000 and 163,000 (and another 74,000 and 40,000 Blu-Rays), thus offsetting the relative disappointment of the *Nine* movie, released in theatres in early March. There were not as many theatre releases in the first half-year 2010 as in the same period of 2009 (4 releases and one re-release, compared to 8 releases).

Growth in the **Interactivity** division was primarily driven by:

- The recovery in advertising, which benefited the Group’s websites and thematic portals, as well as the free catch-up TV services M6 Replay and W9 Replay. M6 Group websites attracted 11.9 million unique visitors (*source: Médiamétrie//NetRatings – May 2010*). M6 Replay and W9 Replay, which allow viewers to watch again the two channels’ flagship programmes for 7 to 15 days after initial broadcasting, increased their distribution. M6 Replay is thus available on PC and virtually all cable, ADSL and satellite packages in France, and totalled 15 to 20 videos watched every month. Since the end of June 2010, W9 Replay, which was so far only available on PC, was included, as was M6 Replay, on the FreeboxTV and Alicebox.
- The buoyant M6 Mobile by Orange MVNO licence, which totals 1.8 million customers.
- The attractiveness of community websites, in particular Habbo.

The operations of **Ventadis** (distance-selling) were supported by growth in the business volume of the e-commerce website Mistergooddeal. Due to a favourable product mix, home shopping (Home Shopping Services) significantly contributed to the division’s improved profitability over the period. In addition, optimisation potentials arising from the merger of these two entities continued to be tapped, and the process of in-sourcing logistics again was finalised. Ventadis also achieved in early June 2010 the AFAQ ISO 9001 quality certification for its supply chain activities: customer relation, logistics and distribution centre of the Chilly-Mazarin site. This certification testifies to the Group’s desire to exert as much control as possible over its logistic chain and retain the trust of its customers. To that end, new collection points were opened over the 1st half-year.

The operations of **M6 Interactions** (discs, collections and licences) enjoyed renewed growth.

Lastly, **Football Club des Girondins de Bordeaux** ended up the 2009-2010 Ligue 1 season ranking 6th, whereas the Club was the French champion the previous season, as a result, the Club did not qualify for the Champions’ League, unlike the previous two seasons. This failure to qualify will have a significant impact on the Club’s revenue (see D.2 of this report), whereas F.C.G.B had performed rather well in the competition from end 2009 to early 2010 and had reached the quarter finals.

Last of all, a new manager was appointed for the Football Club des Girondins de Bordeaux (F.C.G.B) in late May, Jean Tigana, to replace the previous manager Laurent Blanc and his assistant, who both put an end to their contract before it expired to accept a proposal by the French Football Federation (F.F.F) to manage the French team. In this context, an agreement was signed with the F.F.F.

3. Other highlights and significant events since 1 January 2010

On 1 February 2010, the M6 Group exercised, in accordance with the schedule established by the memorandum of understanding concluded on 4 January 2007, the Vivendi put option on the 5.1% it held in the share capital of Canal+ France. This exercise resulted in the payment by Vivendi of the guaranteed minimum price of € 384.2 million on 22 February 2010.

On 8 April 2010, the Group announced having entered in to a strategic partnership with Mangas Gaming, which operates BetClic and Everest, within the outlook of the opening of online gambling (poker and sports betting), which was gradually implemented after BetClic and Everest were granted the authorisations they had requested. This overall four-year agreement was designed on the basis of poker and sports programme sponsorship, the development of innovative content driven by celebrities of the Group's channels and the integration of BetClic and Everest's online poker and betting services into M6 Group's websites.

As part of the successful French bid for the organisation of the Euro 2016, announced on 28 May 2010 by the UEFA, the construction of a new stadium in Bordeaux is being studied as a Public/Private Partnership to be overseen by the City of Bordeaux. The participation of F.C.G.B. to finance this public investment, co-funded by the French State and local authorities being considered, with a potential commitment over a 30 year period as part as the concession and operation of the new equipment, excluding any construction or maintenance risk.

Concerning the main legal and arbitration procedures mentioned in the 2009 registration document, the following facts should be noted:

M6 advertising breaks in Switzerland

On 12 January 2010, the Federal Court (the highest Swiss jurisdiction) announced in a press release that it had dismissed the complaint lodged by public television company SSR against Métropole Télévision (M6). SSR considered that the broadcasting of M6 Programmes that include advertising breaks targeting French-speaking Switzerland in the Confederation was in breach of the exclusive rights acquired by TSR for movies and series. The Federal Court ruled that this practice "does not constitute a breach of the Federal Law on copyrights or a breach of the Federal Law against unfair competition". This ruling confirmed the Group's analysis on the risks associated with this litigation. To date, no appeal of further legal proceedings in relation to this case was initiated by SSR or another third party.

Notification of complaints by the Competition Authority

On 7 January 2009, stakeholders to the TPS-CanalSat merger transaction that created Canal + France received a grievance notification from the French Competition Authority, which has since become the Competition Authority, since the Committee's Reporting Secretary considered that certain clauses of the agreement could be criticised in light of Competition regulations. Métropole Télévision's summary of observations on the report and supplementary report prepared by the Authority were submitted on 17 June 2010. The plea hearing was held on 7 July 2010. The Competition Authority should give its ruling before the end of the 2010 financial year.

The financial risks arising from all the matters in progress, with the most significant described above, were estimated prudently and provided for where required in the financial statements of the Group.

The Company is not aware of any other significant event, occurring since 1 January 2010, which is likely to have or having a significant effect in the last twelve months on the financial position, profitability, operations and assets of the Company and the Group.

4. Share capital and stock market performance

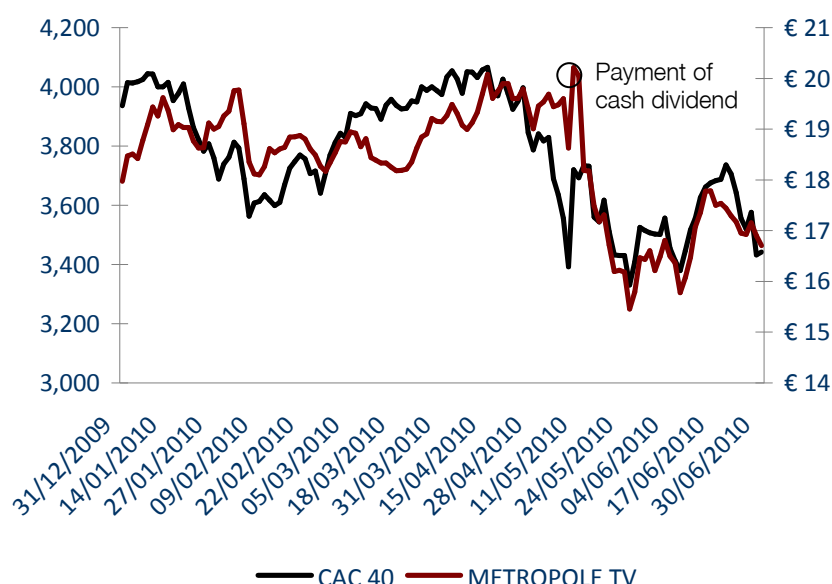
Following the exercise in May 2010 of 766 share subscription options (plan of 6 May 2008), the Company had share capital of € 51,582,182.40 at 30 June 2010, made of 128,955,456 shares of a par value of € 0.40 each. In addition, following the exercise of 950 share subscription options from the same plan in July 2010, the Company will have share capital of € 51,582,562.40, made of 128,956,406 shares of a par value of € 0.40 each

The legal formalities for the recognition of these share capital increases will be carried out in accordance with applicable regulations.

Over the 1st half-year 2010, the M6 share price declined by 7.04% (based on the closing price at end 2009), while the CAC 40 index fell by 12.54% over the same period. The share price was restated for the value for the cash dividend (€ 2.35 per share) paid on 12 May.

Comparative trends of M6 Métropole TV share and CAC 40 index over HY1 2010

Source: Euronext



B. IMPACT ON THE CONDENSED CONSOLIDATED HALF-YEAR FINANCIAL STATEMENTS

1. CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME

Summary presentation

in €m	June 30, 2009	June 30, 2010	% change
Consolidated revenues	678.3	742.1	+9.4%
of which M6 channel advertising revenues	315.2	338.5	+7.4%
of which other advertising revenues	55.6	69.3	+24.6%
<i>Group advertising revenues</i>	<i>370.8</i>	<i>407.8</i>	<i>+10.0%</i>
of which non advertising revenues	307.5	334.3	+8.7%
Consolidated current operating income (EBITA)	107.5	132.5	+23.3%
Consolidated operating income (EBIT)	106.8	131.8	+23.4%
Financial income incl. change in the fair value of C+ France asset (*)	10.5	0.4	-96.2%
Deferred and due taxes	(36.9)	(48.5)	+31.2%
Net profit - Group share (*)	80.1	84.4	+5.5%

(*) The Group did not account in H1 2010 any fair value change of Canal + France asset, as the asset was disposed in February 2010. In H1 2009, this change amounted to 10.5M€. Adjusted for this change in H1 2009, the net profit of the period attributable to the Group would be up 21.0 % at June 30, 2010.

M6 Group reported consolidated sales of € 742.1 million over the 1st half-year 2010, an increase of 9.4%. All operations confirmed their good performance: the Group's advertising revenue (M6 channel, digital channels and the Internet) grew by 10.0% at 30 June 2010 and non-advertising revenue increased by 8.7%.

Movements may be analysed as follows by business segment:

in €m	1st Quarter			2nd Quarter			First Half-Year		
	2009	2010	%	2009	2010	%	2009	2010	%
M6 FTA Network	148.2	151.9	+2.5%	170.0	190.9	+12.3%	318.2	342.8	+7.7%
Digital channels	32.6	36.3	+11.4%	37.9	45.4	+19.6%	70.5	81.7	+15.8%
Diversification and Audiovisual Rights	146.6	172.9	+18.0%	142.9	144.7	+1.3%	289.5	317.5	+9.7%
Consolidated revenues	327.4	361.1	+10.3%	350.9	381.0	8.6%	678.3	742.1	+9.4%
M6 FTA Network	-	-	-	-	-	-	74.0	86.0	+16.2%
Digital channels	-	-	-	-	-	-	12.1	14.7	+21.5%
Diversification and Audiovisual Rights	-	-	-	-	-	-	22.6	32.3	+42.9%
<i>Eliminations and unallocated items</i>	-	-	-	-	-	-	-1.3	-0.5	n.s
Consolidated current operating income (EBITA)	-	-	-	-	-	-	107.5	132.5	+23.3%

The recovery in advertising initiated in March 2010 by the M6 channel gathered momentum in the second quarter, with growth of 12.0% in advertising revenue, which benefited from favourable comparatives. Over the full half-year period, the channel's advertising revenue increased by 7.4%.

The Group's digital channels generated growth in sales (advertising revenue and distribution income) of 15.8%, primarily driven by W9, which confirmed its position as the DTT channel that attracted the most advertising expenditure in the 1st half-year 2010. (*Gross advertising expenditure, source Kantar Media*).

Diversification and Audiovisual Rights sales grew by 9.7% to € 317.5 million, primarily driven by audiovisual rights, the Ventadis business and Interactive operations (success of M6 mobile by Orange, M6 Replay, etc.).

Consolidated profit from recurring operations (EBITA) increased by 23.3% to € 132.5 million, (see comment below on the impact of the business tax reform). Consolidated EBITA as a percentage of sales was thus 17.9%, compared to 15.8% at 30 June 2009, a 2.1 percentage point increase.

Growth by segment may be analysed as follows:

M6 TV network: programming costs were controlled with growth of 5.3% to € 156.3 million. The M6 TV network (channel, advertising agency and production subsidiaries) generated EBITA of € 86.0 million, which was an EBITA to sales ratio of 25.1%, up 1.8 percentage points.

Digital channels: The contribution of digital channels to consolidated EBITA increased by 21.5% to € 14.7 million, which was 18.0% of sales.

Diversification and audiovisual rights: The contribution to consolidated EBITA grew by 42.9% to € 32.3 million. It benefited from an increase in EBITA by all operations (excluding F.C.G.B), and more particularly by the Ventadis business. EBITA as a percentage of sales increased by 2.4 points to 10.2%.

Lastly, Group expenses that were not directly allocated to operating activities totalled € 0.5 million, compared to € 1.3 million at 30 June 2009.

Therefore, the TV segment (M6 and digital channels), as well as all audiovisual rights and diversification operations all achieved significant growth, both in terms of sales and EBITA (excluding F.C.G.B), thereby validating a Group's strategy that combines growth and profitability.

At 30 June 2010, the net finance income was € 0.4 million, reflecting both income from deposits in a deteriorated interest rate environment compared to 2009 and the fair value cost of foreign exchange hedges. At 30 June 2009, net financial income had come to € 10.5 million, solely comprising the fair value movement in the Canal + France asset, sold in February 2010 for a consideration equal to its book value.

As for the Group's income tax rate, the business tax reform caused the reclassification of a fraction of this tax as income tax, for € 4.3 million (€ 2.8 million net of tax) in the 1st half-year, thus resulting in an increase in both Group EBITA and the effective tax rate. The latter was thus 36.5%, of which 34.4% related to income tax.

Net profit for the period – Group share totalled € 84.4 million, an increase of 5.5%. Net profit as a percentage of sales was 11.4% at 30 June 2010, compared to 10.3% at 30 June 2009 (2009 figure restated for the increase in value of the Canal + France shares).

2. CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

At 30 June 2010, total assets were € 1,256.8 million, a decline of € 218.9 million (- 14.8%) compared to 31 December 2009.

Non-current assets totalled € 351.7 million, a modest decline, down € 9.8 million (- 2.7%) compared to the 2009 year end.

This movement was due to a level of amortisation and impairment of intangible assets, comprising mainly audiovisual rights and players contracts for FC Girondins de Bordeaux, higher than investments made in this category of assets. The net amortisation and impairment of intangible assets (excluding goodwill) amounted to a negative € 50.6 million while the assets acquired, and thus recorded on the balance sheet, amounted to a positive € 32.6 million.

The balance of the movement (a positive € 8.2 million) is essentially related to the increase in deferred tax assets (up 5.9%).

Current assets, excluding cash and cash equivalents, amounted to € 649.4 million, a very sharp decline of € 379.2 million (-36.9%) compared to 31 December 2009.

This movement arises mainly from the disposal on 22 February 2010, of the 5.1% equity investment in Canal + France. At 31 December 2009, this investment was recorded as a current asset of € 384.2 million on the balance sheet.

Excluding Canal + France, current assets did not vary significantly overall during the half-year (up € 5.0 million being + 0.8%). The increase in trade receivables of € 36.9 million (+14.4%) as a result of both the increase in revenues (+9.4%) and the seasonality of the collection of advertising receivables, was an effect that was offset by the good management of the level of inventories, down € 13.0 million and a decline in other receivables and assets of € 19.9 million.

Cash and cash equivalents amounted to € 255.7 million, a € 170.1 million increase compared to 31 December 2009.

Group equity totalled € 612.4 million.

The decrease of € 208.6 million was due to the distribution of dividends (a negative € 302.1 million, including € 192.8 exceptional dividend following the disposal of the equity investment in Canal + France), the net profit for the period (an increase of € 84.4 million) and the movement in the number and value of treasury shares held and recognised as a reduction of equity (impact of € 8.9 million).

Liabilities (current and non-current) amounted to € 644.7 million, a modest decline of € 10.3 million (down 1.6%).

The decline is due mainly to the reduction in trade payables (down € 10.0 million) and current and non-current liabilities for non-current assets (down € 5.5 million).
At 30 June 2010, no Group credit lines had been used.

3. CONTINGENT ASSETS AND LIABILITIES

At 30 June 2010, commitments given by the Group totalled € 846.2 million compared to € 835.8 million at 31 December 2009.

This insignificant increase in commitments given of € 9.9 million results mainly from the following:

- During the year 2009, the commitments to purchase rights and commitments to co-production net of advances paid increased significantly due to new acquisitions and agreements with production companies. However, during the first half of 2010, the level of commitments given remained relatively stable (at € 709.6 million, an increase of 1.2%); the recognition in inventory of rights to be used was totally offset by new commitments, notably in the area of sports rights.
- The commitments in respect of transmission and broadcasting of channels amounted to € 80.5 million, a decline of € 12.1 million compared to 31 December 2009. This decrease arose mainly from the execution of an analogue broadcast agreement by the M6 channel for € 11.3 million, the date set for the end of the contract corresponds to the switch-off date of the analogue signal provided by Law (30 November 2011).

At 30 June 2010, the commitments received by the Group amounted to € 65.2 million compared to € 84.8 million at 31 December 2009.

A major part of the movement comprises commitments to purchase audiovisual rights given by broadcasters to production companies and distribution of Group audiovisual rights, down € 2.8 million, receipts contractually guaranteed as part of other diversification activities (down € 1.8 million) and a reduction of € 13.9 million in commitments in respect of distribution of Group channels, in line with the execution of contracts.

4. CONSOLIDATED STATEMENT OF CASH FLOWS

Cash flow from operating activities was € 130.9 million at 30 June 2010, a considerably higher level than at 30 June 2009 (€ 100.0 million).

This increase resulted from:

- the self-financing capacity before tax generated by the Group increased by € 39.4 million to € 192.2 million. This increase resulted from the growth in profit from ordinary activities before tax (€ 26.3 million, excluding the revaluation in the first half-year 2009 of the equity investment in Canal + France) and expenses recognised with no impact on cash flow such as amortisation, depreciation and provisions (€ 12.1 million).
- the change in working capital requirements (WCR), excluding tax receivable and payable, amounted to a € 12.0 million cash flow usage, a lower level than that recorded for the first half of 2009 (cash usage € 31.3 million). The growth in trade receivables, mainly in line with the increase in revenues, was however contained due to an effective follow up policy and reminders sent to customers. The resulting impact on the movement in WCR was a negative € 18.2 million. Conversely, the optimum management of inventory, notably distribution rights, improved the movement in WCR by € 13.0 million. The balance of the movement, i.e. € 6.8 million related to operating receivables taking account of the growth in business and the residual impact of the application of the LME law on payment terms.
- Income tax outflow was € 49.3 million, compared to € 21.5 million for the first half of 2009. This change from one period to another reflects the change in the tax charge for taxable companies between 2008 and 2009 (+30.4%), the charge for a given year determines the balance of tax payable in April of the following year and the level of payments on account to be paid in the same year. In addition, the CVAE, a fraction of the Contribution Économique Territoriale ("CET", a new tax provision implemented following the reform of business tax), which is based on the added value, is treated as tax on profit. The related outflows amounted to around € 4.0 million.

For the first six months of 2010, cash flow arising from investing activities was an inflow of € 342.5 million, whereas there was an outflow of € 32.8 million from operating activities for the first half of 2009.

- The investments in growth or non-recurring in the first six months of 2010 was an inflow of € 380.2 million, comprising the disposal of Canal + France for € 384.2 million; in the first half of 2009, investments in growth or non-recurring had a positive impact of € 0.5 million, due notably to the disposal of the equity investment in Annonces Jaunes.
- The more recurring investments (purchases of rights by SND, purchase and sale of players by FC Girondins de Bordeaux, renewal of technical equipment) were relatively stable at € 37.7 million at 30 June 2010, compared to € 33.3 million at 30 June 2009.

Cash flow applied to financing activities used up cash resources of € 309.3 million compared to € 74.2 million for the first half of 2009.

This € 229.1 million negative movement can be explained as follows:

- dividends paid increased substantially by € 192.8 million to € 302.1 million due to the exceptional dividend paid following the disposal of the 5.1% equity investment in Canal + France;
- € 40 million in credit lines were drawn down at 30 June 2009 (thus comprising an inflow) in order to meet the Group's financing requirement after the payment of the dividend; in 2010 no credit lines were drawn;
- The € 3.7 million balance of the movement related mainly to the outflows in respect of treasury share transactions (purchases to be allocated and the liquidity contract); however, the Group did not acquire any shares in order to cancel them.

The half-year thus resulted in a net inflow of cash and cash equivalents of € 170.0 million whereas the first half of 2009 ended with an outflow of € 7.0 million in total.

Cash and cash equivalents thus totalled € 255.7 million at 30 June 2010 compared to € 33.5 million at 30 June 2009.

The Group thus had net cash resources of € 256.1 million. At 30 June 2009, the Group had net debt of € 8.3 million taking account of credit lines used.

C. EVENTS AFTER THE BALANCE SHEET DATE

To the best of the Company's knowledge, no significant event has taken place since 1 July 2010 that is likely to have or to have had in the recent past a significant effect on the Company's or Group's financial position, profit, operations and assets.

D. DESCRIPTION OF MAIN RISKS AND UNCERTAINTIES

1. Risks and uncertainties of the past half-year

The Group's main risks and uncertainties are detailed in the 2009 Registration Document deposited with the AMF on 26 March 2010 and available on the website www.amf-france.org as well as on the Company's own website www.groupem6.fr. The risk factors are described, as well as insurances and hedges against the risks, and the method of provisions for both risks and litigation.

Potential recent developments concerning litigation are specified in section A. 3 of this half-year report. The financial risks arising from matters in progress have been conservatively estimated and provided for where necessary in the Group's financial statements. In addition, an update of potential market risk exposure, sensitivity and hedging is specified in Note 20.3 to the condensed consolidated half-year financial statements.

To the best of the Company's knowledge, nothing has occurred since 1 January 2010, apart from those items already mentioned, that changes the description of main risks and uncertainties as stated in the Registration Document.

2. Risks and uncertainties in respect of the second half-year

The Group's business is in part subject to seasonal fluctuations, the general principles having been enumerated in Note 5 in the Notes to the condensed consolidated half-year financial statements.

More specifically, in respect of 2010, the following items may be added:

- Allowing for poor visibility on advertising revenues, the M6 Group is unable at this point to provide precise information on trends in the second half. Nonetheless, the Group draws attention to the less favourable comparison effect in the second half than in the first half-year just ended.
- M6 channel programming costs should remain within a € 310 and € 320 million range.
- The results of digital channels, and particularly W9, are exposed to the uncertainty over their advertising revenues and a seasonal effect on the cost of programmes, linked to the line-up in September of new programmes for the season.
- The level of revenues of FC Girondins de Bordeaux will be significantly lower in the year, due to the Club failing to qualify for the Champions League. This decline in the calendar year is initially estimated at € 15-20 million. Considering the cost structure of a professional club and notably the uncertainties linked to possible transfers of players, the Group is not in a position at this stage to indicate with precision the impact that the decline in revenues will have on the profitability of the Club, which should be significant.

In conclusion, the Group wishes to repeat that due to uncertainties of the current economic environment and the traditional seasonality of its activities, the level of EBITA at 30 June 2010 should not be extrapolated to assess this same indicator over the full financial year.

E. RELATED PARTIES

Information in respect of transactions with related parties is detailed in Note 28 to the condensed consolidated half-year financial statements.

F. SEGMENT INFORMATION

M6 FTA Network

In € millions	30/06/2010			30/06/2009			change 2010/2009		
	Business segment total sales	External sales	EBITA	Business segment total sales	External sales	EBITA	Business segment total sales	External sales	EBITA
M6 TV Network*	381.2	339.3	86.2	353.7	315.9	73.8	27.5	23.5	12.4
Audiovisual and film production subsidiaries	59.7	3.5	(0.2)	54.5	2.3	0.2	5.1	1.2	(0.4)
Intra-Group eliminations	(79.1)	-	-	(73.1)	-	-	(6.0)	-	-
Total M6 TV Network	361.8	342.8	86.0	335.2	318.2	74.0	26.7	24.6	12.0

Digital channels

<i>In € millions</i>	30/06/2010			30/06/2009			change 2010/2009		
	Business segment total sales	External sales	EBITA	Business segment total sales	External sales	EBITA	Business segment total sales	External sales	EBITA
Total Digital Channels	83.0	81.7	14.7	71.2	70.5	12.1	11.8	11.2	2.6

Diversification and audiovisual rights

<i>In € millions</i>	30/06/2010			30/06/2009			change 2010/2009		
	Business segment total sales	External sales	EBITA	Business segment total sales	External sales	EBITA	Business segment total sales	External sales	EBITA
Audiovisual Rights	65.0	54.0	2.7	55.4	46.1	(0.0)	9.7	7.9	2.7
Interactions	23.6	20.9	2.1	19.0	16.8	0.1	4.6	4.2	2.1
Distance-selling (Ventadis)	142.9	138.6	8.2	131.0	126.9	4.3	11.9	11.7	4.0
Interactivity	51.8	48.4	15.0	50.5	44.2	11.3	1.3	4.2	3.7
FCGB	56.0	55.6	4.3	56.2	55.5	7.0	(0.2)	0.1	(2.8)
Intra-Group eliminations	(9.0)	-	-	(7.8)	-	-	(1.2)	-	-
Total Diversification & Audiovisual Rights	330.2	317.5	32.3	304.2	289.5	22.6	26.1	28.0	9.7



METROPOLE TELEVISION – M6
A PUBLIC LIMITED COMPANY WITH AN EXECUTIVE BOARD AND A SUPERVISORY
BOARD, SHARE CAPITAL OF € 51,582,182
SIEGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE – 92575 NEUILLY-SUR-SEINE
CEDEX
339 012 452 RCS NANTERRE

**CONDENSED CONSOLIDATED HALF-YEAR FINANCIAL
STATEMENTS AT 30 JUNE 2010**

A.	CONSOLIDATED ACCOUNTS AT JUNE, 30 2010	24
1.	STATEMENT OF CONSOLIDATED FINANCIAL SITUATION	24
2.	CONSOLIDATED PROFIT AND LOSS STATEMENT	25
3.	CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT	26
4.	CONSOLIDATED EQUITY	27
B.	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	28
1.	FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE	28
2.	INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE	28
3.	PRÉPARATION ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	28
4.	IMPACTS DES CHANGEMENTS DE METHODES	30
5.	SAISONNALITE	30
6.	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	31

7. INFORMATIONS SECTORIELLES	31
8. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	33
8.1. Autres produits opérationnels	33
8.2. Consommations et autres charges opérationnelles	33
8.3. Amortissement, dépréciation, différences de change et coûts des stocks inclus dans les charges opérationnelles	33
9. REMUNERATIONS EN ACTIONS	33
10. RESULTAT FINANCIER	36
11. IMPÔT SUR LE RESULTAT	36
12. RÉSULTAT PAR ACTION	38
13. DIVIDENDES VERSÉS	38
14. GOODWILL	39
15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40
16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40
17. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	40
18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS	41
19. STOCKS	41
20. INSTRUMENTS FINANCIERS	41
20.1. Risque de crédit	42
20.2. Risque de liquidité	43
20.3. Risque de marché	44
20.4. Effet en résultat des instruments financiers	47
21. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	47
22. CAPITAUX PROPRES	47
22.1. Politique de gestion du capital	47
22.2. Actions composant le capital de Métropole Télévision	49
22.3. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat	49
23. DETTES FINANCIÈRES	50
24. PASSIFS FINANCIERS	51
25. INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE	51
26. PROVISIONS	52
27. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS	53
28. PARTIES LIÉES	54
28.1. Identification des parties liées	54
28.2. Transactions avec les actionnaires	54
28.3. Transactions avec les coentreprises	55
28.4. Transactions avec les entreprises associées	56
28.5. Transactions avec les dirigeants	56

29. EVÉNEMENTS POST CLÔTURE	56
30. PERIMETRE	57

A. CONSOLIDATED ACCOUNTS AT JUNE, 30 2010

1. STATEMENT OF CONSOLIDATED FINANCIAL SITUATION

(€ millions)	30/06/2010	31/12/2009
Goodwill	74.9	74.3
Audiovisual rights	64.9	70.6
Other intangible assets	61.3	73.7
INTANGIBLE ASSETS	201.1	218.6
Land	14.1	14.1
Buildings	74.3	73.5
Other property, facilities and equipment	26.8	28.0
PROPERTY, FACILITIES AND EQUIPMENT	115.1	115.7
Available-for-sale financial assets	12.3	10.5
Other non-current financial assets	3.9	3.3
Shareholdings in associates	-	-
FINANCIAL ASSETS	16.2	13.8
Deferred tax assets	19.3	13.4
TOTAL NON-CURRENT ASSETS	351.7	361.5
Broadcast rights inventory	181.5	194.8
Other inventories	30.7	30.4
Trade receivables	293.0	256.1
Current tax	0.3	1.6
Other current assets	141.5	161.3
Derivative financial instruments	2.4	-
Current financial assets	-	384.4
Cash and cash equivalents	255.7	85.6
TOTAL CURRENT ASSETS	905.1	1 114.2
TOTAL ASSETS	1 256.8	1 475.7

EQUITY AND LIABILITIES

(€ millions)	30/06/2010	31/12/2009
Share capital	51.6	51.6
Share premium	24.3	24.3
Treasury shares	(8.8)	(17.7)
Consolidated reserves	458.4	625.0
Other reserves	2.5	(1.6)
Net profit for the year (Group share)	84.4	139.2
GROUP EQUITY	612.4	820.8
MINORITY INTERESTS	(0.2)	(0.1)
SHAREHOLDERS' EQUITY	612.2	820.7
Provisions for liabilities and charges	7.1	6.5
Financial debt	2.7	2.4
Other financial liabilities	-	-
Liabilities relating to non-current assets	6.7	6.7
Other liabilities	0.7	0.7
Deferred tax liabilities	-	-
TOTAL NON-CURRENT LIABILITIES	9.8	16.3
Provisions for liabilities and charges	87.9	87.3
Financial debt	0.8	1.5
Other financial liabilities	-	0.6
Trade payables	333.9	343.9
Other operating liabilities	90.3	85.8
Current tax	11.6	10.1
Tax and social securities payable	84.3	84.7
Liabilities relating to non-current assets	26.0	24.8
TOTAL CURRENT LIABILITIES	634.9	638.7
TOTAL EQUITY AND LIABILITIES	1 256.8	1 475.7

2. CONSOLIDATED PROFIT AND LOSS STATEMENT

(€ millions)	30/06/2010	30/06/2009
Turnover	742.1	678.3
Other income from ordinary operations	3.2	4.5
Total revenues from ordinary operations	745.3	682.8
Materials and other service purchase	(401.8)	(364.8)
Personnel costs (including profit sharing plan contributions)	(127.9)	(124.8)
Taxes and duties	(34.9)	(34.5)
Net depreciation/amortisation/provision charges	(48.9)	(51.8)
Impairment of unamortised intangible assets	-	-
Total operating expenses	(613.5)	(576.0)
Capital gains on disposals of non-current assets	-	-
Operating profit	131.8	106.8
Financial income	1.6	0.8
Interest expenses	(0.1)	(0.3)
Revaluation of derivative financial instruments	(0.3)	(0.1)
Other financial expenses	(0.8)	10.0
Net financial income	0.4	10.5
Share of associates results	0.6	(0.4)
Profit before tax	132.8	116.9
Income tax	(48.5)	(36.9)
Net profit from continuing operations	84.3	80.0
Profit and loss for the period	84.3	80.0
attributable to equity owners of the parent	84.4	80.1
attributable to non-controlling interests	(0.1)	(0.1)
Earnings per share – basic (€) - Group share	0.658	0.622
Earnings per share from continuing operations – basic (€) - Group share	0.658	0.622
Earnings per share – diluted (€) - Group share	0.658	0.622
Earnings per share from continuing operations – diluted (€) - Group share	0.658	0.622
COMPREHENSIVE INCOME		
Profit and loss for the period	84.3	80.0
Change in value of derivative instruments	3.4	4.0
Change in value of translation adjustment	1.9	(0.1)
Change in value of actuarial gains and losses	(0.7)	0.2
Deferred tax	(0.9)	(1.5)
Changes recognized outside profit or loss	3.6	2.7
Comprehensive income for the period	87.9	82.7
attributable to equity owners of the parent	87.9	82.7
attributable to non-controlling interests	-	-

3. CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT

<i>(€ millions)</i>	30/06/2010	30/06/2009
Operating profit	131.8	106.8
Non-current asset depreciation and amortisation	57.3	45.2
Capital gains (losses) on disposals	(0.7)	(0.7)
Other non-cash items*	2.2	1.1
Operating profit after restatement for non-cash items	190.6	152.4
Income generated by cash balances	1.6	0.8
Interest paid	(0.1)	(0.3)
SELF-FINANCING CAPACITY (BEFORE TAX)	192.2	152.8
Movements in inventories	13.0	0.6
Movements in trade receivables	(18.2)	(9.9)
Movements in operating liabilities	(6.8)	(22.0)
NET MOVEMENT IN WORKING CAPITAL REQUIREMENTS	(12.0)	(31.3)
Income tax paid	(49.3)	(21.5)
CASH FLOW FROM OPERATIONS	130.9	100.0
Investing activities		
Intangible assets acquisitions	(34.7)	(26.8)
Property, facilities and equipment acquisitions	(5.6)	(8.5)
Investments acquisitions	-	-
Acquisition-related borrowings	(4.0)	(5.0)
Cash and cash equivalents arising from subsidiary acquisitions	-	5.5
Cash and cash equivalents arising from subsidiary disposals	2.9	1.9
Disposals of intangible assets and property, facilities and equipment	383.8	0.1
NET CASH USED IN INVESTING ACTIVITIES	342.5	(32.8)
Financing activities		
Share capital increases	-	-
Current financial assets	(0.4)	(0.4)
Financial liabilities	(0.5)	40.0
Income from the exercise of stock options	-	-
Purchase of treasury shares	(0.3)	(4.6)
Dividends paid to shareholders of the parent company	(302.1)	(109.3)
Dividends paid to minority interests of consolidated companies	-	-
NET CASH USED IN FINANCING ACTIVITIES	(303.3)	(74.2)
Cash flow linked to discontinuing operations	-	-
NET CHANGE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS	170.0	(7.0)
Cash and cash equivalents – start of year	85.6	40.5
CASH AND CASH EQUIVALENTS – END OF YEAR	255.7	33.5

* primarily related to effects of IFRS2 recognition

4. CONSOLIDATED EQUITY

<i>(€ millions)</i>	<i>Number of shares (thousands)</i>	<i>Share capital</i>	<i>Share premiums</i>	<i>Treasury shares</i>	<i>Consolidated reserves Net profit (Group share)</i>	<i>Fair value movements Foreign exchange difference</i>	<i>Group equity</i>	<i>Minority interest</i>	<i>Shareholder's equity</i>
BALANCE AT 1 JANUARY 2009	129 934.7	51.6	24.3	(9.7)	732.1	(3.2)	795.1	(0.1)	795.0
<i>Changes recognized outside profit or loss</i>		-	-	-	0.2	2.6	2.7	-	2.7
<i>Profit or loss for the period</i>		-	-	-	80.1	-	80.1	-	80.1
Comprehensive income for the period		-	-	-	80.2	2.6	82.8	(0.1)	82.7
Dividends					(109.3)		(109.3)	-	(109.3)
Changes in consolidating company's equity					-		-	-	-
Purchases/sales of treasury shares				(1.7)	(1.9)		(3.6)	-	(3.6)
Total of transactions with shareholders		-	-	(1.7)	(111.2)	-	(112.9)	-	(112.9)
Cost of stock options (IFRS 2)					2.1		2.1	-	2.1
Free share allocation hedging instruments					0.3		0.3	-	0.3
Other movements					-		-	-	-
BALANCE AT 30 JUNE 2009	128 954.7	51.6	24.3	(11.3)	703.4	(0.6)	767.4	(0.2)	767.2
BALANCE AT 1 JANUARY 2010	128 954.7	51.6	24.3	(17.7)	764.2	(1.6)	820.8	(0.1)	820.7
<i>Changes recognized outside profit or loss</i>		-	-	-	(0.5)	4.1	3.6	-	3.6
<i>Profit or loss for the period</i>		-	-	-	84.4	-	84.4	(0.1)	84.3
Comprehensive income for the period		-	-	-	84.0	4.1	88.1	(0.1)	88.0
Dividends					(302.1)		(302.1)	-	(302.1)
Changes in consolidating company's equity					-		-	-	-
Purchases/sales of treasury shares				8.9	(6.0)		2.8	-	2.8
Total of transactions with shareholders		-	-	8.9	(308.1)	-	(299.3)	-	(299.3)
Cost of stock options (IFRS 2)					2.8		2.8	-	2.8
Free share allocation hedging instruments					-		-	-	-
Other movements					-		-	-	-
BALANCE AT 30 JUNE 2010	128 954.7	51.6	24.3	(8.8)	542.8	2.5	612.4	(0.2)	612.2

B. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Sauf indication contraire, tous les montants cités dans l'annexe sont libellés en millions d'euros.

1. FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Le 1er février 2010, le Groupe M6 a exercé, conformément au calendrier défini par le protocole d'accord conclu en date du 4 janvier 2007, l'option de vente détenue sur Vivendi et portant sur 5,1% du capital de Canal+ France. Cet exercice a entraîné le paiement par Vivendi du prix minimum garanti de 384,2 M€ en date du 22 février 2010.

Le 8 avril 2010, le Groupe a annoncé avoir conclu un partenariat stratégique avec Mangas Gaming, opérateur de BetClic et d'Everest, dans la perspective de l'ouverture des jeux en ligne (poker et paris sportifs), dont la mise en œuvre s'est faite progressivement après l'obtention des agréments demandés par BetClic et Everest. Cet accord global d'une durée de quatre ans, est construit autour du parrainage d'émissions de poker et de sport, du développement de contenus innovants portés par des figures des antennes du Groupe et d'une intégration des services de poker et de paris en ligne de BetClic et Everest au sein des sites du Groupe M6.

2. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Les états financiers consolidés au 30 juin 2010 du groupe dont Métropole Télévision est la société mère (le Groupe) ont été arrêtés par le Directoire du 26 juillet 2010 et examinés par le Conseil de Surveillance du 27 juillet 2010. Ils sont constitués des états financiers résumés et d'une sélection de notes explicatives.

Métropole Télévision est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, domiciliée au 89 avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine en France. Elle est cotée à Paris sur le compartiment A d'Euronext (code ISIN FR0000053225). Elle est en outre consolidée suivant la méthode de l'intégration globale par le Groupe RTL coté sur les marchés de Bruxelles et de Luxembourg.

3. PRÉPARATION ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET BASES DE PRÉPARATION

Les comptes consolidés du premier semestre 2010 ont été préparés en conformité avec IAS 34 - *Information financière intermédiaire* et sur la base d'états financiers résumés conformes aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne au 30 juin 2010 est disponible à la rubrique Normes et interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les comptes semestriels n'incluent donc pas l'intégralité des informations nécessaires à l'établissement de comptes annuels. Ils doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe pour établir les comptes consolidés au 30 juin 2010 sont comparables à celles appliquées au 31 décembre 2009, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2010.

NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS EN VIGUEUR AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE ET D'APPLICATION OBLIGATOIRE POUR LES EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010

L'adoption de la norme IFRS 3 révisée – *Rapprochements d'entreprises*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 et la norme IAS 27 révisée – *États financiers consolidés et individuels*, affectent les règles et méthodes comptables du Groupe.

Les principaux changements concernent :

- les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition,

- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les coûts liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,

- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

- L'acquisition complémentaire de titres après une prise de contrôle exclusif.

Lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition.

Les amendements et interprétations autres que IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée n'ont pas induit d'impact sur les états financiers consolidés condensés du Groupe au 30 juin 2010 :

- Amendement à IAS 39 – *Éléments éligibles à la couverture*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 ;
- Améliorations des IFRS – *Recueil d'amendements aux IFRS*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- Amendements à IFRS 2 – *Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- Amendement à IFRS 5, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 ;
- Amendement à IFRIC 9 et IAS 39 – *Dérivés incorporés*, applicable aux exercices ouverts à partir du 30 juin 2009 ;

- IFRIC 16 – *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 ;
- IFRIC 17 – *Distributions en nature aux actionnaires*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009.

Le Groupe n'est pas concerné par :

- IFRIC 12 – *Accords de concession de services*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- IFRIC 15 – *Accords pour la construction d'un bien immobilier*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- IFRIC 18 – *Transfert d'actifs des clients*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009.

APPLICATION DE NOUVELLES NORMES PAR ANTICIPATION DE LEUR DATE D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Le Groupe a choisi de n'appliquer par anticipation aucune norme, amendement de norme ou interprétation dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2010. Le Groupe pourrait être concerné par :

- Amendement à IAS 32 – *Classement des droits de souscription émis*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} février 2010.

NORMES PUBLIÉES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPROUVÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Le Groupe pourrait être concerné par :

- Améliorations annuelles des IFRS, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 ;
- IAS 24 révisée – *Information relative aux parties liées*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 ;
- IFRS 9 – *Instruments financiers*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRIC 19 – *Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2010 ;
- Amendement à IFRIC 14 – *Paiements anticipés des exigences de financement minimal*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011.

4. IMPACTS DES CHANGEMENTS DE METHODES

Au 1^{er} semestre 2010, le Groupe n'a procédé à aucun changement de méthode comptable, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, par ailleurs sans impact sur la période (voir ci-dessus).

5. SAISONNALITE

Les activités du Groupe sont pour partie soumises à des effets de saisonnalité et il en résulte généralement un résultat net consolidé du premier semestre supérieur à celui enregistré sur le second semestre.

Notamment, les chaînes pâttissent au cours du second semestre à la fois d'un niveau moindre des recettes publicitaires durant les mois d'été et d'une augmentation des coûts liés aux programmes au moment de la rentrée de septembre et des fêtes de fin d'année. Cette saisonnalité peut cependant être significativement modifiée dans le cas où un ou des événements ponctuels pesant sur le coût des programmes (événements sportifs majeurs par exemple) sont diffusés au cours du premier semestre.

Les activités du pôle Ventadis sont marquées par une saisonnalité forte avec un accroissement du chiffre d'affaires et du résultat au second semestre, porté par les ventes réalisées dans le contexte des fêtes de fin d'année.

Le résultat du FC Girondins de Bordeaux est fortement corrélé à la participation et au succès du club dans les compétitions avec éliminations (coupes, compétitions européennes) et à la cession de joueurs. Le premier semestre est ainsi généralement meilleur que le second, la prime de classement liée à la performance du club en Ligue 1 (championnat de France) étant reconnue au cours du second semestre de la saison sportive qui correspond au premier semestre de l'année civile et de l'exercice du Groupe.

Les autres activités du Groupe sont moins affectées par des effets de saisonnalité.

6. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Le Groupe n'a pas acquis de nouvelles filiales au cours du semestre.

7. INFORMATIONS SECTORIELLES

Depuis le 1er janvier 2009, le Groupe applique IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, afin de présenter son résultat, son bilan et ses investissements par secteur opérationnel pertinent.

Ces secteurs sont en effet ceux sur lesquels est basé le reporting de gestion interne établi mensuellement et communiqué au principal décideur opérationnel, le Directoire, ainsi qu'aux décideurs opérationnels.

Les indicateurs de performance plus particulièrement suivis sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant. Sont également analysés régulièrement les capitaux employés et les investissements réalisés par secteur afin d'apprécier la rentabilité des ressources allouées aux secteurs et de décider de la politique d'investissement future.

Les secteurs opérationnels présentés sont les suivants :

ANTENNE M6

Le secteur regroupe la chaîne M6, reposant sur un modèle économique financé entièrement par la publicité et sur une large diffusion (analogique, numérique SD et HD), et l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que les activités de production, de coproduction et la régie publicitaire.

CHAÎNES NUMÉRIQUES

Le secteur regroupe les chaînes du Groupe dont la diffusion est uniquement numérique (réseau TNT ou dans le cadre des « bouquets » diffusés via le câble ou le satellite). Ces chaînes, qualifiées dans un premier temps de chaînes de complément ou de chaînes thématiques, ont considérablement accru leur part de marché tant en terme d'audience qu'en terme de revenus publicitaires au cours des dernières années.

Le modèle économique des chaînes dites « payantes » repose sur un financement mixte (publicité, reversements des distributeurs) alors que celui des chaînes gratuites (diffusion en TNT SD gratuite) dépend uniquement de la publicité.

DIVERSIFICATIONS ET DROITS AUDIOVISUELS

Le secteur regroupe l'ensemble des activités considérées comme autonomes pour tout ou partie par rapport au métier d'éditeur de chaînes et dont les caractéristiques principales sont notamment : la distribution de biens physiques ou immatériels auprès des consommateurs, la constitution de stocks de marchandises, l'achat pour revente et l'organisation de spectacles.

Les revenus qui en découlent sont constitués principalement des ventes aux consommateurs ou spectateurs ainsi que des ventes à des distributeurs ou diffuseurs spécialisés. La contribution des revenus publicitaires, bien que plus marginale à ce jour pour ce secteur, est en forte croissance.

LES ÉLIMINATIONS ET RÉSULTATS NON AFFECTÉS se rapportent au coût des plans d'option d'achat et de souscription d'actions, au coût des plans d'attribution d'actions gratuites, au résultat des sociétés immobilières et sociétés sans activité et à des retraitements de consolidation non alloués et correspondant essentiellement à l'élimination des marges réalisées entre sociétés du Groupe dans le cadre de cessions d'actifs stockés ou immobilisés.

RÉSULTAT

Les contributions de chaque secteur opérationnel au compte de résultat sont les suivantes :

	Antenne M6		Chaînes Numériques		Diversifications & Droits Audiovisuels		Eliminations et résultats non affectés		Total	
	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2009
Chiffre d'affaires hors-Groupe	342,8	318,2	81,7	70,5	317,5	289,5	0,2	0,1	742,1	678,3
Chiffre d'affaires inter-segments	19,0	17,0	1,3	0,7	12,8	14,7	(33,1)	(32,4)	-	-
Chiffre d'affaires	361,8	335,2	83,0	71,2	330,2	304,2	(32,9)	(32,2)	742,1	678,3
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies	86,0	74,0	14,7	12,1	32,3	22,6	(0,5)	(1,3)	132,5	107,5
Amortissement et perte de valeur des actifs incorporels liés aux acquisitions (dont Goodwill)	-	-	-	-	(0,7)	(0,7)	-	-	(0,7)	(0,7)
Résultat de cession de filiales et participations	-	-	-	-	-	(0,0)	-	-	-	(0,0)
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies	86,0	74,0	14,7	12,1	31,6	21,9	(0,5)	(1,3)	131,8	106,8
Résultat financier	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,1
Variation de juste valeur de l'actif financier Canal + France	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,5
Part dans les sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	(0,4)
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies	-	-	-	-	-	-	-	-	132,8	116,9
Impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	(48,5)	(36,9)
Résultat net des activités poursuivies	-	-	-	-	-	-	-	-	84,3	80,0
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	84,3	80,0
attribuable au Groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	84,4	80,1
attribuable aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)

BILAN

Les contributions de chaque secteur opérationnel au bilan sont les suivantes :

	Antenne M6		Chaînes numériques		Diversifications et Droits Audiovisuels		Eliminations		Total des activités poursuivies	
	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009
Actif et Passif										
Actif du secteur	533,0	512,4	83,0	74,8	420,9	468,8	(157,5)	(164,2)	879,4	891,9
Participation dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif non alloué	-	-	-	-	-	-	-	-	377,4	583,8
Total Actif	533,0	512,4	83,0	74,8	420,9	468,8	(157,5)	(164,2)	1 256,8	1 475,7
Passif du secteur	320,1	321,1	107,8	101,3	355,1	378,7	(157,5)	(164,2)	625,5	636,9
Passif non alloué	-	-	-	-	-	-	-	-	19,1	18,1
Total passif	320,1	321,1	107,8	101,3	355,1	378,7	(157,5)	(164,2)	644,7	655,0
Total actif net	212,9	191,3	(24,8)	(26,5)	65,8	90,1	(0,0)	-	612,2	820,7
Autres informations sectorielles										
Investissements corporels et incorporels	5,1	16,0	1,6	3,1	29,6	82,5	-	-	36,4	101,6
Amortissements	(7,1)	(13,9)	(1,2)	(1,1)	(39,0)	(64,0)	-	-	(47,3)	(79,0)
Dépréciations	0,0	(0,2)	(0,7)	(1,6)	(7,2)	(24,0)	-	-	(7,8)	(25,8)
Autres informations sectorielles non allouées	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	2,6

Les actifs non alloués correspondent aux disponibilités et autres actifs financiers du Groupe, ainsi qu'aux créances d'impôts. Au 31 décembre 2009, ils intégraient notamment les titres Canal+ France pour un montant de 384,2 M€. Ces titres ont été cédés au cours du premier semestre 2010.

Les passifs non alloués correspondent à l'endettement et autres passifs financiers du Groupe, ainsi qu'aux dettes d'impôts.

N'ayant pas d'activité significative hors de France Métropolitaine, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle par zone géographique.

8. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

8.1. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 3,2 M€ et sont constitués principalement par :

- les produits de cessions de joueurs de football pour 0,7 M€ comme au 30 juin 2009 ;
- les produits des subventions d'exploitation pour 0,9 M€ contre 1,5 M€ au 30 juin 2009 ;
- les gains de changes opérationnels pour 1,2 M€ contre 0,2 M€ au 30 juin 2009.

8.2. Consommations et autres charges opérationnelles

	30/06/2010	30/06/2009
Consommation de droits de diffusion et programmes de flux	(102,9)	(78,7)
Consommations de stocks de marchandises	(83,3)	(77,9)
Autres services extérieurs	(215,5)	(207,3)
Pertes de change opérationnelles	(0,2)	(0,3)
Autres charges	0,1	(0,5)
Consommations et autres charges opérationnelles	(401,8)	(364,8)

8.3. Amortissement, dépréciation, différences de change et coûts des stocks inclus dans les charges opérationnelles

	30/06/2010	30/06/2009
Amortissements et dépréciations des droits audiovisuels	(28,4)	(27,0)
Amortissements et dépréciations des parts producteurs	(6,4)	(2,6)
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(15,6)	(9,3)
Amortissements des immobilisations corporelles	(6,0)	(6,0)
Dépréciations des stocks de droits de diffusion	9,5	(3,2)
Autres dépréciations	(2,0)	(3,8)
Perte de valeur des goodwill	-	-
Total dotations (nettes des reprises)	(48,9)	(51,8)

9. REMUNERATIONS EN ACTIONS

PLANS OCTROYÉS EN 2010

Au cours du premier semestre 2010, aucune nouvelle attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites n'a été décidée par le Directoire.

EVALUATION À LA JUSTE VALEUR DE L'AVANTAGE ACCORDÉ AUX SALARIÉS

En application de IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions* et de IFRS 1 - *Première adoption des IFRS*, les attributions d'option d'achat et de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites octroyées depuis le 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur à la date d'octroi.

La juste valeur des attributions d'options d'achat et de souscription d'actions a été appréciée sur la base d'un modèle binomial de valorisation d'option.

La juste valeur des attributions d'actions gratuites s'apprécie comme la valeur de l'action à la date d'octroi diminuée de la valeur actuelle des dividendes futurs estimés sur la période d'indisponibilité.

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS ET JUSTE VALEUR DE L'AVANTAGE OCTROYÉ

Les principales caractéristiques des plans d'option d'achat, de souscription et d'attribution gratuite d'actions ouverts au 30 juin 2010, ou expirés au cours de l'exercice, et pour lesquels, en application des dispositions de l'IFRS 1 - *Première adoption des IFRS*, il est procédé à une évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés, sont les suivantes :

	Modèle	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité historique	Taux sans risque	Rendement attendu	Juste valeur unitaire
Plans de souscription d'actions							
Du 06/06/06	Binomial	24,63	24,60	43,1%	4,02%	3,81%	8,57
Du 02/05/07	Binomial	26,55	27,52	37,8%	4,40%	3,99%	7,94
Du 06/05/08	Binomial	15,22	14,73	40,0%	4,39%	6,30%	3,59
Plans d'attribution gratuite d'actions							
Du 06/05/08		15,22	N/A	N/A	4,39%	6,30%	13,42
Du 28/07/09		13,00	N/A	N/A	2,49%	4,90%	11,83
Du 23/12/09		18,02	N/A	N/A	1,42%	4,01%	16,63

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans de souscription d'actions à la période d'indisponibilité partielle (4 ans) augmentée de 2 années, les options étant exerçables sur une durée de 3 ans après la fin de la période d'indisponibilité partielle.

Sur la base du taux de départ historiquement constaté, il est posé en outre comme hypothèse que 20% des options ne seront pas exercées compte tenu du départ de bénéficiaires avant la date d'exercice. Le coût des plans de souscription d'actions est ajusté en fonction du taux de départ réel quand ce dernier dépasse le taux initialement retenu de 20%.

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites à la période d'indisponibilité (2 ans). Il est en outre posé comme hypothèse que 10% des actions ne seront pas livrées compte tenu du départ de bénéficiaires au cours de la période d'indisponibilité. A l'issue des plans, le coût des plans d'attribution d'actions gratuites est toutefois ajusté en fonction du taux de départ réel.

Sur le semestre, le solde des options et actions attribuées a évolué comme suit :

	Attribution à la date du plan	Solde 31/12/2009	Attribution	Exercice	Annulation	Solde 30/06/2010
Plans de souscription d'actions	4 678 575	3 338 975	-	766	66 575	3 271 634
Du 25/07/03	713 500	421 000	-	-	15 000	406 000
Du 14/11/03	20 000	20 000	-	-	-	20 000
Du 28/04/04	861 500	527 000	-	-	16 500	510 500
Du 02/06/05	635 500	421 500	-	-	14 500	407 000
Du 06/06/06	736 750	504 250	-	-	3 000	501 250
Du 02/05/07	827 500	651 500	-	-	8 500	643 000
Du 06/05/08	883 825	793 725	-	766	9 075	783 884
Plans d'attribution gratuite d'actions	673 070	595 609	-	205 759	7 500	382 350
Du 06/05/08 (*)	280 720	205 759	-	205 759	-	-
Du 28/07/09	346 700	344 200	-	-	7 500	336 700
Du 23/12/09	45 650	45 650	-	-	-	45 650

(*) le solde au 31 décembre 2009 indiqué dans le document de référence 2009 s'établissait à 200 759 consécutivement à une erreur de saisie dans le suivi des plans

Les annulations enregistrées au cours du semestre résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans des conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits. Elles peuvent être liées également à la non atteinte des objectifs de performances financières assignés lors de l'attribution des plans.

Les données relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites sont celles de référence correspondant à l'atteinte des objectifs de performance fixés dans le cadre des plans de 2008 et 2009. Elles n'incluent donc pas la réévaluation du nombre d'actions attribuées en fonction de la surperformance.

Le nombre d'actions définitivement acquises dans le cadre du plan du 6 mai 2008 s'élève à 221 051, compte tenu du dépassement des objectifs financiers attachés au plan. L'attribution complémentaire s'élève ainsi à +7,43%.

Le nombre d'actions qui seraient définitivement acquises dans le cadre des plans du 28 juillet 2009 et du 23 décembre 2009 a été estimé à ce jour à, respectivement, 358 835 et 52 200, compte tenu du dépassement probable des objectifs financiers (respectivement + 15,00% et + 27,05%) et des départs de salariés déjà constatés et projetés.

CHARGE COMPTABILISÉE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2010

Compte tenu des données précédemment présentées et en évaluant la charge résultant des plans d'attribution gratuite d'actions sur la base du nombre d'actions probablement livrées, il en résulte les impacts suivants dans le compte de résultat sur la ligne " charges de personnel " :

	Charges de personnel	
	2010	2009
Plans de souscription d'actions		
Du 02/06/05	-	0,0
Du 06/06/06	0,1	0,5
Du 02/05/07	0,6	0,6
Du 06/05/08	0,3	0,3
Plans d'attribution gratuite d'actions		
Du 02/05/07	-	(0,0)
Du 06/05/08	0,5	0,7
Du 28/07/09	1,0	-
Du 23/12/09	0,2	-
Charge totale	2,8	2,1

10. RESULTAT FINANCIER

	30/06/2010	30/06/2009
Intérêts sur emprunts associés et banques	(0,1)	(0,3)
Intérêts capitalisés sur retraite	(0,2)	(0,1)
Réévaluation des instruments dérivés	(0,3)	(0,1)
Autres éléments financiers	(0,6)	(1,7)
Charges financières	(1,2)	(2,2)

	30/06/2010	30/06/2009
Produits des placements	1,5	0,8
Divers produits d'intérêts	0,1	0,0
Réévaluation des instruments dérivés	0,0	0,0
Produits de cession des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Variation de la juste valeur de l'actif financier Canal+ France	-	10,5
Autres éléments financiers	-	1,4
Revenu financier	1,6	12,8

RESULTAT FINANCIER	0,4	10,5
---------------------------	------------	-------------

La baisse des taux d'intérêts, bien que stabilisée au cours du premier semestre 2010, a été très marquée par rapport à 2009. Elle contribue à un recul de 110 à 120 points de base de la rémunération moyenne des placements entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010. Malgré cette tendance contraire, les produits de placement progressent sous l'effet de la hausse de l'encours moyen placé, principalement en lien avec l'encaissement du produit de cession de Canal + France.

11. IMPÔT SUR LE RESULTAT

La société Métropole Télévision a déclaré se constituer, à compter du 1er janvier 1988, mère d'un Groupe au sens des dispositions des articles 223-a et suivants du CGI.

Toutes les sociétés françaises du Groupe soumises à l'impôt sur les sociétés et détenues à plus de 95 % directement ou indirectement par Métropole Télévision de manière continue sur l'exercice sont intégrées fiscalement.

Les composants de l'impôt sur les bénéfices sont les suivants :

	30/06/2010	30/06/2009
Impôt exigible :		
Charge d'impôt exigible de l'exercice	(52,1)	(34,5)
Impôt différé :		
Naissance et renversement des différences temporelles	3,6	(2,4)
Total	(48,5)	(36,9)

Le taux d'imposition différé retenu pour 2010 et 2009 est identique, à savoir 34,43%.

Les impôts différés liés aux ajustements par situation nette sont les suivants :

	30/06/2010	Variations	31/12/2009
Réévaluation à la juste valeur des contrats de change (couverture de flux de trésorerie)	(0,9)	(1,2)	0,3
Pertes et gains actuariels IAS 19	0,2	0,2	(0,1)
Forward sur rachat d'actions propres	0,0	-	0,0
Total	(0,7)	(0,9)	0,2

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du Groupe est le suivant:

	30/06/2010	30/06/2009
Résultat de la période attribuable au Groupe	84,4	80,1
Intérêts minoritaires	(0,1)	(0,1)
Profit ou perte après impôt des activités en cours de cession	-	-
Impôt sur le résultat	(48,5)	(36,9)
Part dans les sociétés associées	0,6	(0,4)
Perte de valeur des Goodwill	-	-
Résultat des activités poursuivies avant impôt et perte de valeur des goodwill	132,2	117,5
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(45,5)	(40,4)
Éléments en rapprochement :		
Coût des stocks options	(1,0)	(0,7)
Réévaluation de l'actif financier Canal+ France	-	3,4
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	(2,8)	-
Autres différences	0,8	0,8
Charge nette d'impôt réel	(48,5)	(36,9)
Taux effectif d'impôt	36,65%	31,40%

Les autres différences se rapportent principalement aux crédits d'impôt antérieurs à 2010.

Le montant cumulé des déficits reportables des sociétés du Groupe s'élève à 17,9 M€ au 30 juin 2010. Les déficits ayant fait l'objet d'une activation sous forme d'un impôt différé actif s'élèvent au 30 juin 2010 à 5,6 M€.

Au 30 juin 2010, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour des impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines filiales, entreprises associées ou coentreprises du Groupe.

Le paiement de dividendes par le Groupe à ses actionnaires n'a pas de conséquence fiscale.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus et du traitement comptable retenu par d'autres émetteurs, le groupe a réexaminé au 30 juin 2010 le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC, afin d'en améliorer la comparabilité avec d'autres émetteurs.

A la suite de cette analyse, le Groupe a décidé de requalifier la C.V.A.E. de charge opérationnelle en impôt sur le résultat, pour un montant de 4,3 M€ au 30 juin 2010.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E. en tant qu'impôt sur le résultat aurait conduit à comptabiliser dès le 31/12/2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Les impôts différés correspondants n'ont pas été retraités à la clôture au 31 décembre 2009, l'impact de 0,1 M€ étant négligeable à l'échelle du groupe.

12. RÉSULTAT PAR ACTION

	30/06/2010	30/06/2009
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	84,4	80,1
Perte ou bénéfice attribuable au titre des activités en cours de cession	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires au titre des activités poursuivies	84,4	80,1
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) pour le résultat de base par action	128 359 502	128 639 921
Nombre total d'options émises (y compris non dilutives)	3 716 839	3 533 575
Nombre d'actions à rajouter pour constater l'effet de dilution	372 658	0
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) ajusté de l'effet de dilution*	128 732 160	128 639 921
Résultat par action (en euros)	0,6578	0,622
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	0,6578	0,622
Résultat dilué par action (en euros)	0,6559	0,622
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	0,6559	0,622

** Ne comprend que les actions dilutives (au regard des conditions de marché prévalant à la clôture)*

Le calcul du résultat dilué par action tient compte d'attributions d'actions gratuites accordées lors des plans du 28 juillet 2009 et du 23 décembre 2009, ainsi que du plan d'options de souscription d'actions accordé en date du 6 mai 2008.

13. DIVIDENDES VERSÉS

	30/06/2010	30/06/2009
Déclarés et versés au cours de l'exercice	302,1	109,3
Dividende versé par action ordinaire (en euros)	0,85	0,85
Dividende exceptionnel versé par action ordinaire (en euros)	1,5	-

14. GOODWILL

EVOLUTION

Les goodwill ont évolué comme suit :

	30/06/2010	31/12/2009
A l'ouverture, net des pertes de valeur	74,3	83,0
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Affectations	0,5	(3,7)
Goodwill des activités en cours de cession	-	-
Autres mouvements	-	-
Pertes de valeur	-	(4,9)
A la clôture	74,9	74,3
A l'ouverture		
Valeurs brutes	107,9	111,7
Cumul des pertes de valeur	(33,6)	(28,7)
Montant net	74,3	83,0
A la clôture		
Valeurs brutes	108,5	107,9
Cumul des pertes de valeur	(33,6)	(33,6)
Montant net	74,9	74,3

Les mouvements des goodwill sur le premier semestre 2010 dépendent uniquement de l'ajustement lié à l'actualisation de la dette d'acquisition résultant du complément de prix Cyréalys à hauteur de 0,5 M€.

RÉPARTITION

Les goodwill se répartissent, par secteur d'activité, de la façon suivante :

	30/06/2010	31/12/2009
Valeur nette		
Antenne M6	-	-
Chaînes numériques	-	-
Diversifications		
CYREALIS	37,3	36,8
VENTADIS	36,8	36,8
SND SA	0,8	0,8
Total	74,9	74,3

Aucun événement susceptible de mettre en cause la valeur des goodwill n'est survenu sur le premier semestre 2010. Les goodwill feront l'objet d'un test de perte de valeur au cours du second semestre.

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Goodwill	Total
Au 1er janvier 2010, net des dépréciations et amortissements	70,6	60,3	13,4	74,3	218,6
Acquisitions	21,9	3,9	6,8	-	32,6
Effets de périmètre - montant brut	-	-	-	-	-
Cessions	(0,6)	(0,2)	(0,1)	-	(0,9)
Autres mouvements	-	-	-	0,5	0,5
Reclassements	1,0	4,2	(5,2)	-	(0,0)
Dépréciations	(1,1)	(6,7)	-	-	(7,8)
Dotations d'amortissements 2010	(27,3)	(15,3)	-	-	(42,6)
Effets de périmètre - amortissements cumulés	-	-	-	-	-
Reprises d'amortissements sur cessions	0,5	0,2	-	-	0,7
Au 30 juin 2010, net des dépréciations et amortissements	64,9	46,3	15,0	74,9	201,1
Au 1er janvier 2010					
Valeur brute	588,9	453,8	13,9	107,9	1 164,6
Amortissements et dépréciations cumulés	(518,3)	(393,5)	(0,6)	(33,6)	(946,1)
Montant net	70,6	60,3	13,4	74,3	218,6
Au 30 juin 2010					
Valeur brute	611,1	497,6	15,5	108,5	1 232,7
Amortissements et dépréciations cumulés	(546,3)	(451,3)	(0,6)	(33,6)	(1 031,8)
Montant net	64,9	46,3	15,0	74,9	201,1

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Construction	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Au 1er janvier 2010, net des dépréciations et amortissements	14,1	73,5	21,0	6,3	0,8	115,7
Acquisitions	-	2,4	2,5	0,9	(0,3)	5,5
Acquisitions de filiales (brut)	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	(0,0)	(0,4)	(0,0)	-	(0,5)
Dotations / Reprises de dépréciations 2010	-	(1,7)	(3,2)	(1,1)	-	(6,0)
Amortissements des acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	-
Reprises d'amortissements sur cessions	-	0,0	0,4	0,0	-	0,5
Au 30 juin 2010, net des dépréciations et amortissements	14,1	74,3	20,3	6,0	0,4	115,1
Au 1er janvier 2010						
Coût ou juste valeur	14,1	107,1	60,6	29,7	0,8	212,3
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(33,6)	(39,6)	(23,4)	-	(96,6)
Montant net	14,1	73,5	21,0	6,3	0,8	115,7
Au 30 juin 2010						
Coût ou juste valeur	14,1	106,7	61,8	30,6	0,5	213,6
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(32,4)	(41,5)	(24,5)	-	(98,4)
Montant net	14,1	74,3	20,3	6,0	0,4	115,1

17. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués des titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées et des créances qui s'y rattachent directement.

30/06/2010						31/12/2009					
	Devise de Référence	Valeur brute	Variations de juste valeur	Juste valeur	% de détention	Valeur brute	Variations de juste valeur	Juste valeur	% de détention		
Summit Entertainment	Dollar (\$)	12,2	-	12,2	9,06%	10,3	-	10,3	9,06%		
European News Exchange	Euro (€)	0,1	-	0,1	20%	0,1	-	0,1	20%		
Autres		-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL		12,3	-	12,3		10,5	-	10,5			

18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Dans cette catégorie apparaît essentiellement la partie non éliminée des comptes courants détenus sur les coentreprises et considérés comme ayant une échéance supérieure à 1 an. La dette résultant du financement du co-actionnaire est classée en dettes financières non courantes en application du principe de non compensation des actifs et passifs financiers.

Ces comptes courants sont des prêts à taux variables rémunérés sur la base du taux Eonia.

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers non courants à taux fixe.

Les produits générés par ces actifs sont comptabilisés au cours de la période en produits financiers. La comptabilisation initiale de tels prêts se fait à la juste valeur, puis ultérieurement au coût amorti.

	30/06/2010	31/12/2009
Comptes courants d'associés	3,9	3,3
Dépréciations des comptes courants d'associés	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Autres actifs financiers	-	-
Autres actifs financiers non courants	3,9	3,3
Comptes courants d'associés	0,0	0,2
Dépréciations des comptes courants d'associés	(0,0)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	384,2
Autres actifs financiers	-	-
Autres actifs financiers courants	0,0	384,4

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat étaient constitués de l'actif financier Canal+ France au 31 décembre 2009. Cet actif a été cédé le 22 février 2010.

19. STOCKS

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total
Au 1er janvier 2010, net des dépréciations	194,8	30,4	225,2
Acquisitions	91,8	85,6	177,4
Acquisitions de filiales	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-
Consommations	(114,7)	(85,1)	(199,8)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2010	9,5	(0,1)	9,5
Au 30 juin 2010, net des dépréciations	181,5	30,7	212,2
Au 31 décembre 2009			
Coût ou juste valeur	284,0	37,2	321,2
Cumul des dépréciations	(89,2)	(6,8)	(96,0)
Montant net	194,8	30,4	225,2
Au 30 juin 2010			
Coût ou juste valeur	261,1	37,7	298,8
Cumul des dépréciations	(79,7)	(6,9)	(86,6)
Montant net	181,5	30,7	212,2

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques décrits ci-après, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

20.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

CREANCES CLIENTS

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée par les caractéristiques individuelles des annonceurs publicitaires.

Afin de sécuriser le chiffre d'affaires publicitaire, M6 Publicité fait appel à deux outils complémentaires :

- Des enquêtes de solvabilité, réalisées par des sociétés extérieures spécialisées, sont menées systématiquement sur les nouveaux clients, puis de façon plus récurrente sur le portefeuille clients ;
- Des conditions de paiement différenciées selon les secteurs d'activité et le montant engagé ; les Conditions Générales de Ventes prévoient notamment le paiement d'avance des campagnes pour les annonceurs qui ne rempliraient pas les critères de solvabilité requis.

Grâce à cette politique prudente, et en dépit d'un environnement économique dégradé, le risque de non-paiement des créances publicitaires demeure en deçà de 0,6% du chiffre d'affaires (0,3% en 2009).

Publicité TV : Annonceurs télévision gratuite et chaînes numériques

Cette population d'annonceurs apparaît particulièrement stable, avec plus de 90% de clients récurrents. Cette clientèle est constituée majoritairement de sociétés cotées.

Annonceurs Internet et presse

Ces clients engagent des montants beaucoup plus faibles et opèrent le plus souvent ponctuellement. Le suivi du risque de recouvrabilité lié à ces clients est réalisé par une équipe dédiée sur la base des critères suivants : secteur d'activité, montant unitaire de la campagne, antériorité éventuelle dans la base client, ...

Sur les autres activités, il n'existe pas de risques clients unitaires d'une importance pouvant entamer la rentabilité durable du Groupe.

CONTREPARTIES BANCAIRES

Le Groupe ne fait appel ni à la titrisation, ni à la mobilisation ou à la cession de créances.

Le Groupe reste attentif à la qualité de ses contreparties bancaires. Le Groupe s'est attaché à diversifier les dépositaires des fonds communs de placement dans lesquels la trésorerie excédentaire est investie conformément à la politique de placement décrite à la note 20.3.

Le groupe travaille avec des banques françaises de premier plan, bénéficiant d'une notation " investment grade ".

INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS INSCRITS AU BILAN

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Cette exposition est la suivante :

30/06/2010			Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	12,3	12,3	-	12,3	-	-	-	-
Autres actifs financiers	3,9	3,9	-	-	-	3,9	-	-
Créances clients	293,0	293,0	-	-	-	293,0	-	-
Autres actifs courants	141,5	141,5	-	-	-	141,5	-	-
Instruments financiers dérivés	2,4	2,4	-	-	-	-	-	2,4
Actifs financiers	240,3	240,3	240,3	-	-	-	-	-
Equivalents de trésorerie	15,4	15,4	15,4	-	-	-	-	-
Trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs	708,8	708,8	255,7	12,3	-	438,4	-	2,4

31/12/2009			Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	10,5	10,5	-	10,5	-	-	-	-
Autres actifs financiers	387,7	387,7	384,2	-	-	3,5	-	-
Créances clients	256,1	256,1	-	-	-	256,1	-	-
Autres actifs courants	161,4	161,4	-	-	-	161,4	-	-
Instruments financiers dérivés	0,0	0,0	-	-	-	-	-	0,0
Actifs financiers	78,8	78,8	78,8	-	-	-	-	-
Equivalents de trésorerie	6,8	6,8	6,8	-	-	-	-	-
Trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs	901,3	901,3	469,8	10,5	-	421,0	-	0,0

BALANCE AGÉE DES ACTIFS FINANCIERS

L'antériorité des actifs financiers à la date de clôture s'analyse comme suit :

	Clôture		Ni dépréciés ni arrivés à terme		<= 1 mois		2 - 3 mois	
	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009
Actifs financiers	3,9	3,5	3,9	3,5	-	-	-	-
Créances clients brutes	322,2	284,3	250,9	200,2	17,4	36,2	10,9	8,9
Autres créances brutes	148,2	164,7	145,1	162,4	0,0	0,0	-	-
Total	474,4	452,5	399,9	366,0	17,4	36,2	10,9	8,9

	3 - 6 mois		6 - 12 mois		> 1 an		Montant brut déprécié	
	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009
Actifs financiers	-	-	-	-	-	-	0,0	-
Créances clients brutes	7,6	3,5	4,7	2,8	6,8	9,1	23,9	23,5
Autres créances brutes	-	-	-	-	-	0,4	3,1	2,0
Total	7,6	3,5	4,7	2,8	6,8	9,5	27,0	25,5

Les créances et autres créances sont composées de créances commerciales et d'autres créances liées à l'activité comme les avances et acomptes.

20.2. Risque de liquidité

Celui-ci s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe a mis en place une politique de suivi prévisionnel de sa trésorerie et de ses besoins de financement afin de toujours disposer des liquidités lui permettant de couvrir son passif exigible. Les liquidités sont gérées de façon centralisée par le biais d'un « pooling » de trésorerie, permettant ainsi l'optimisation de la ressource financière.

Dans cette perspective, le Groupe dispose d'un encours de lignes de financement mais n'utilise pas de dérivés de crédit.

INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS INSCRITS AU BILAN

L'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture est la suivante :

30/06/2010			Ventilation par catégorie d'instruments					
Valeur au bilan	Juste valeur		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	2,6	2,6	-	-	-	-	2,6	-
Credit bail	0,2	0,2	-	-	-	-	0,2	-
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières courantes	0,7	0,7	-	-	-	-	0,7	-
Passifs financiers courants	0,0	0,0	-	-	-	-	-	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333,9	333,9	-	-	-	-	333,9	-
Dettes sur immobilisations	26,0	26,0	-	-	-	-	26,0	-
Autres passifs courants	90,3	90,3	-	-	-	-	90,3	-
Passifs	453,7	453,7	-	-	-	-	453,7	0,0

31/12/2009			Ventilation par catégorie d'instruments					
Valeur au bilan	Juste valeur		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	2,4	2,4	-	-	-	-	2,4	-
Credit bail	0,3	0,3	-	-	-	-	0,3	-
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières courantes	1,3	1,3	-	-	-	-	1,3	-
Passifs financiers courants	0,6	0,6	-	-	-	-	-	0,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	343,9	343,9	-	-	-	-	343,9	-
Dettes sur immobilisations	31,5	31,5	-	-	-	-	31,5	-
Autres passifs courants	85,8	85,8	-	-	-	-	85,8	-
Passifs	465,7	465,7	-	-	-	-	465,1	0,6

ÉCHÉANCIER DE LIQUIDITE

La ventilation des dettes du Groupe par échéance est la suivante :

	< 1 an		1 - 5 ans		> 5 ans		Total	
	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009
Autres passifs financiers	0,0	0,6	-	-	-	-	0,0	0,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333,9	343,9	-	-	-	-	333,9	343,9
Autres dettes d'exploitation	90,3	85,8	-	0,7	-	-	90,3	86,5
Dettes fiscales et sociales	84,3	84,7	-	-	-	-	84,3	84,7
Dettes sur immobilisations	26,0	24,8	-	6,7	-	-	26,0	31,5
TOTAL	534,6	539,7	-	7,4	-	-	534,6	547,1

20.3. Risque de marché

Il se rapporte au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et le prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de définir une stratégie limitant l'exposition du Groupe au risque de marché, sans que le coût de cette stratégie ne s'avère significatif.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est exposé au risque de change par le biais des contrats d'achat de droits audiovisuels, tant pour la grille de programmes de ses antennes, que pour l'activité de distribution de films en salles.

La principale devise utilisée pour les transactions sus citées est le dollar américain.

Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires du marché qui risqueraient de pénaliser son résultat ou de réduire la valeur de son patrimoine, le Groupe a décidé de couvrir ses achats de droits systématiquement dès la signature du contrat. La couverture est alors pondérée en fonction de l'échéance du sous-jacent. Les engagements d'achat de droits sur des périodes supérieures à 24 mois sont couverts partiellement.

Le Groupe n'utilise que des produits financiers simples lui garantissant un montant couvert et un taux défini de change. Les instruments utilisés sont pour l'essentiel des achats à terme.

Un rapport sur l'évolution du risque de change est élaboré chaque mois afin d'aider au pilotage de la gestion des risques.

Au premier semestre 2010, les flux d'achat en devises ont représenté environ 6,2 % du montant total des achats.

Les ventes réalisées en devises ne font pas l'objet de couverture, dans la mesure où celles-ci ne sont pas significatives (moins de 0,1 % du chiffre d'affaires).

Analyse de la sensibilité au risque de change (USD)

	<i>en M€ (1)</i>
Actifs	5,6
Passifs	(4,7)
Hors bilan	(46,2)
Position avant gestion	(45,3)
Couvertures	43,0
Position nette après gestion	(2,4)

(1) valorisé au cours de clôture soit 1,2323

L'exposition du Groupe est couverte à 95 %.

Pour couvrir les risques de marché, le Groupe a procédé au cours du semestre à 28 nouvelles couvertures de change de ses passifs libellés en USD pour une valeur totale de 36 M€ correspondant à la totalité des engagements pris au cours de la période.

L'exposition nette en devises, après prise en compte des couvertures pour l'ensemble du Groupe est une position acheteuse de dollars de 2,4 M€. Le risque de perte sur la position nette globale en devise du fait d'une évolution défavorable et uniforme de 10 centimes d'euro contre le dollar serait de 0,3 M€.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la position nette de trésorerie du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché.

L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe et de maximiser les produits de trésorerie.

Les principales caractéristiques des actifs financiers et dettes financières sont les suivantes :

Echéancier des actifs et des dettes financières au 30/06/2010

<i>en M€</i>	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs financiers à taux variable	255,7	3,9	-	259,6
Autres actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Total actifs financiers	255,7	3,9	-	259,6
Passifs financiers à taux variable	(0,8)	(2,7)	-	(3,5)
Autres passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Total dettes financières	(0,8)	(2,7)	-	(3,5)

Les dettes financières tiennent compte d'un montant de 0,2 M€ de crédit-bail.

Sensibilité des positions nettes à taux variable

<i>en M€</i>	taux variable		Total
	< 1 an	> 1 an	
Actifs financiers	255,7	3,9	259,6
Passifs financiers	(0,8)	(2,7)	(3,5)
Position nette	254,9	1,2	256,1

Au 30 juin 2010, la position nette à taux variable du Groupe est un actif de 256,1 M€. Il est constitué principalement de placements en OPCVM de trésorerie monétaires.

Le financement apporté par le Groupe à ses filiales en contrôle conjoint est traité comme un actif financier à hauteur de la quote-part de détention par le coactionnaire. A contrario, le financement apporté par le coactionnaire dans ces sociétés sous contrôle conjoint est reporté en dette financière dans la même proportion.

Compte-tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêts, l'impact d'une hausse des taux de 1 % (cent points de base) serait de +3,3 M€ en année pleine sur le résultat financier ; en revanche, une baisse des taux d'intérêts de 0,50 % (cinquante points de base) entraînerait une baisse du résultat financier de - 0,5 M€ en année pleine.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement du Groupe vise à disposer de disponibilités pouvant être rapidement mobilisées sans prise de risque sur le capital placé. L'approche du Groupe est résolument prudente et non spéculative.

Tous les supports sur lesquels le Groupe investit répondent aux critères définis par la norme IAS 7. Ainsi, certaines règles prudentielles doivent être respectées dans le cadre des placements de trésorerie du Groupe :

- ne pas détenir plus de 5% de l'actif d'un fonds (ratio d'emprise) ;
- ne pas investir plus de 20% des disponibilités sur un même support ;
- limiter le risque crédit des fonds en imposant un investissement obligatoire en " investment grade " à l'intérieur de chaque fonds.

Les rendements de ces produits sont contrôlés régulièrement et diffusés à la direction une fois par mois. Un reporting précis des différents risques de ces placements est également diffusé tous les trimestres.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Ils sont classés en autres actifs financiers courants lorsque la valeur de marché de ces instruments est positive et classés en passifs financiers courants lorsque leur valeur de marché est négative.

JUSTE VALEUR

	30/06/2010	31/12/2009
	Juste valeur	Juste valeur
Achats à terme *		
Métropole Télévision	2,1	(0,6)
SND	0,3	0,0
HSS	0,0	
TOTAL	2,4	(0,6)

ÉCHÉANCES

Les échéances des instruments de couverture (valorisés en euro au cours de couverture à terme) sont les suivantes :

	30/06/2010			31/12/2009		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
Métropole Télévision	17,5	17,5	-	17,6	0,3	17,4
SND	17,1	17,1	-	8,7	8,7	-
HSS	5,7	5,7	-	-	-	-
TOTAL	40,3	40,3	-	26,3	9,0	17,4

20.4. Effet en résultat des instruments financiers

30/06/2010		Ventilation par catégorie d'instruments				
Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Impact sur le résultat financier	0,5					
Total des produits d'intérêts	1,6	-	-	1,6	-	-
Total des charges d'intérêts	(0,1)	-	-	(0,1)	-	-
Réévaluation	(0,5)	(0,2)	-	-	-	(0,3)
Profits ou pertes nets	(0,4)	(0,4)	-	-	-	-
Résultat de cession	-	-	-	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(2,0)					
Profits ou pertes nets	(0,0)	-	-	(0,0)	-	-
Dépréciation nette	(1,9)	-	-	(1,9)	-	-
Gain net / (Perte nette)	(1,4)	(0,6)	-	(0,5)	-	(0,3)

30/06/2009		Ventilation par catégorie d'instruments				
Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Impact sur le résultat financier	10,6					
Total des produits d'intérêts	0,8	0,2	-	0,7	-	-
Total des charges d'intérêts	(0,3)	(0,1)	-	-	(0,2)	-
Réévaluation	10,4	10,5	-	-	-	(0,1)
Profits ou pertes nets	(0,3)	(0,3)	-	-	-	-
Résultat de cession	-	-	-	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(4,0)					
Profits ou pertes nets	1,0	-	-	(0,5)	1,4	-
Dépréciation nette	(5,0)	-	-	(5,0)	-	-
Gain net / (Perte nette)	6,7	10,3	-	(4,7)	1,2	(0,1)

21. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	30/06/2010	31/12/2009
Placement de trésorerie auprès de Bayard d'Antin	20,0	-
FCP et SICAV monétaires	220,3	78,8
Trésorerie en banque	15,4	6,8
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	255,7	85,6

La trésorerie et les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction (juste valeur par résultat) et sont donc évaluées à leur juste valeur.

Les FCP et SICAV monétaires ne comportent pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 30 juin 2010.

En application de la politique de placement décrite précédemment la quasi-intégralité des sommes est placée en FCP de trésorerie d'une durée moyenne inférieure à 90 jours, billets de trésorerie, dépôts à terme, auprès de contreparties de qualité « investment grade »; le solde de la trésorerie est placée auprès de Bayard d'Antin, partie liée, dans le cadre de la convention de placement renouvelée lors du Conseil de Surveillance du 11 février 2010.

22. CAPITAUX PROPRES

22.1. Politique de gestion du capital

La gestion des capitaux propres du Groupe se rapporte essentiellement à la politique de distribution de dividendes et plus généralement de rémunération des actionnaires de Métropole Télévision. Elle vise également à maintenir une structure de capitaux propres et le rapport entre capitaux propres et trésorerie / endettement net à des niveaux jugés sains et prudents tout en optimisant le coût du capital.

Dans cette perspective, afin de financer à la fois sa croissance et la rémunération de ses actionnaires, M6 a mis en place au cours de l'année 2008 deux lignes de crédit bancaire pour un montant cumulé de 85 M€. Par ailleurs, le Groupe a également mis en place une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour 50 M€.

Au 30 juin 2010, aucune ligne de crédit n'était tirée.

Le Groupe garde ainsi une capacité d'endettement significative ne rendant donc pas nécessaire un financement complémentaire par appel au marché.

Concernant la rémunération des actionnaires, le Groupe s'est fixé depuis au moins 2004 pour objectif de distribuer un dividende de l'ordre de 80% du bénéfice net (des activités poursuivies, part du Groupe) par action. Une distribution exceptionnelle de dividendes peut néanmoins être envisagée quand le Groupe a dégagé des profits de nature exceptionnelle, notamment compte tenu de cessions d'actifs ou d'activités non poursuivies. Dans ce cadre, consécutivement à l'exercice de l'option de vente des 5,1% détenus dans Canal + France, le Groupe a versé un dividende à titre exceptionnel de 1,50 € par action au cours du premier semestre 2010.

En outre, le Directoire de Métropole Télévision dispose d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2010 pour faire racheter par la société ses propres actions en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole Télévision par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaires du 5 mai 2009.

Les seuls achats d'actions propres constatés au cours du premier semestre 2010 se rapportent au contrat de liquidité. Compte tenu des achats réalisés antérieurement à 2010, M6 détenait 483 985 de ses actions au 30 juin 2010, dont 126 113 au titre du contrat de liquidité et 357 872 comme couverture des plans d'attribution d'actions gratuites.

Par ailleurs, bien que disposant d'autorisations données par l'Assemblée Générale des actionnaires afin de procéder dans des cas définis à une augmentation de son capital (par émission d'actions ordinaires et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital), la société n'envisage pas à ce jour d'émettre de nouvelles actions, sauf dans le cadre de l'exercice de souscription d'actions. Ainsi, sur le premier semestre 2010, M6 a procédé à une augmentation de capital de 766 actions suite à l'exercice d'options de souscription.

Du fait de son objet social et de l'exploitation par la société d'une licence de diffusion de télévision hertzienne analogique et numérique, un cadre légal et réglementaire spécifique s'applique néanmoins à la détention du capital social de la société. Ainsi, l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, ainsi que la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, précisent qu'aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir directement ou indirectement plus de 49% du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre. Il en résulte que toute décision susceptible d'entraîner la dilution ou la relution des actionnaires existants doit être appréciée au regard de cette contrainte légale spécifique.

22.2. Actions composant le capital de Métropole Télévision

Nombre d'actions émises :

<i>en milliers</i>	30/06/2010	31/12/2009
Actions ordinaires de 0,4€	128 955	128 955

Nombre d'actions en circulation :

<i>en milliers</i>	30/06/2010	31/12/2009
A l'ouverture	128 274	128 643
Exercice des options d'achat et de souscription d'actions	-	-
Attributions d'actions gratuites	221	(86)
Variation du contrat de liquidité	(24)	48
Application du programme de rachat d'actions (avant annulation)	-	(331)
A la clôture	128 471	128 274

Les actions composant le capital de Métropole Télévision sont toutes des actions ordinaires avec un droit de vote simple.

Les actions sont entièrement libérées.

Sept plans de souscriptions d'actions et deux plans d'attribution gratuites, accordés à certains cadres et cadres dirigeants du Groupe, sont en place au 30 juin 2010.

22.3. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Les variations de justes valeurs des instruments financiers dérivés et des écarts de conversion sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « autres réserves ».

Les variations des pertes et gains actuariels sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « réserves consolidées ».

L'impact sur les capitaux propres en autres réserves s'analyse comme suit :

Solde au 01/01/2009	(3,1)
Résultat de change réalisé sur opérations non échues	-
Nouvelles couvertures	(0,0)
Variations des anciennes couvertures	(0,6)
Échéances des couvertures	2,9
Échéances des opérations sur résultat réalisé enregistré en capitaux propres	-
Variation sur les actifs détenus en vue d'être cédés	-
Variation sur les actifs disponibles à la vente	(0,6)
Variation sur les retraites	0,0
Solde au 31/12/2009	(1,5)
Résultat de change réalisé sur opérations non échues	-
Nouvelles couvertures	0,2
Variations des anciennes couvertures	2,1
Échéances des couvertures	0,0
Échéances des opérations sur résultat réalisé enregistré en capitaux propres	-
Variation sur les actifs détenus en vue d'être cédés	-
Variation sur les actifs disponibles à la vente	1,8
Variation sur les retraites	(0,5)
Solde au 30/06/2010	2,1

23. DETTES FINANCIÈRES

Les variations de l'endettement net sont les suivantes :

	30/06/2010	31/12/2009
Dettes bancaires	-	-
Autres	2,7	2,4
Total dettes financières non courantes	2,7	2,4
Dettes bancaires	-	-
Autres	0,8	1,5
Total dettes financières courantes	0,8	1,5

L'endettement net du Groupe au 30 juin 2010 se ventile par échéance de la façon suivante :

	Total 30/06/2010	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Total dettes financières	3,5	0,8	0,0	2,7
	Total 31/12/2009	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Total dettes financières	3,9	1,5	0,0	2,4

Le solde des dettes financières se compose principalement:

- de la quote-part de dettes des sociétés co-détenues (2,3 M€) ;
- d'avances conditionnées portées par Hugo Films (0,6 M€) ;
- de dettes sous forme d'un crédit-bail dans le cadre de financement d'actifs corporels au Football Club des Girondins de Bordeaux (0,2 M€).

Le Groupe a mis en place en 2008 des lignes bancaires à moyen terme pour un montant total de 85 M€, afin d'assurer à tout moment la liquidité.

Ces lignes comportent une clause de changement de contrôle, ainsi que des clauses de ratios financiers (dettes nettes / fonds propres < 1 ; dettes nettes / Ebitda < 2 ; Ebitda / Frais financiers > 8). L'ensemble de ces clauses est respecté jusqu'à ce jour.

Au 30 juin 2010, ces lignes ne sont pas tirées et n'ont pas été utilisées au cours du semestre.

Le Groupe a également mis en place une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour 50 M€. Cette ligne n'était pas tirée au 30 juin 2010.

24. PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers à des fins de couverture des programmes d'attribution d'actions gratuites ont été soldés en mai 2009.

En application de l'IAS 32 *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, cet engagement a été reconnu pour sa valeur actuelle comme un passif financier en contrepartie des capitaux propres (autres réserves).

25. INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les engagements pris au titre des indemnités de départ en retraite ne sont pas couverts par un contrat d'assurance ou des actifs dédiés.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

en %	30/06/2010	30/06/2009
Taux d'actualisation	4,60	6,00
Augmentations de salaires futures *	3,60	3,60
Taux d'inflation	2,00	2,00

* médiane établie en fonction de l'âge et du statut

CHARGES COMPTABILISÉES DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT

	30/06/2010	30/06/2009
Coût du service courant	(0,3)	(0,3)
Coûts des intérêts sur l'obligation	(0,2)	(0,1)
Amortissement des coûts des services passés	-	-
Dépense nette	(0,4)	(0,4)

PROVISION ET VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION

	30/06/2010	30/06/2009
Obligation à l'ouverture	5,9	5,1
Coût du service courant, réductions/cessations	0,3	0,3
Coûts des intérêts sur l'obligation	0,2	0,1
Prestations versées	(0,0)	-
Ecarts actuariels - Changements d'hypothèse	0,7	(0,2)
Ecarts actuariels - Effet d'expérience	-	-
Variation de périmètre	-	-
Obligation à la clôture	7,1	5,3

Le montant des écarts actuariels cumulés comptabilisés en capitaux propres s'élève à – 0,4 M€ au 30 juin 2010.

TESTS DE SENSIBILITÉ AUX HYPOTHÈSES

Obligation à la clôture avec un taux d'actualisation de + 1% : 6,0 M€ ;

Obligation à la clôture avec un taux d'augmentation des salaires de + 1% : 8,3 M€.

26. PROVISIONS

Les provisions ont évolué de la façon suivante entre le 1er janvier 2010 et le 30 juin 2010 :

	Provisions pour retraite (1)	Provisions sur pertes des entreprises associées	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges (2)	Provisions pour diffusion improbable (3)	Autres provisions pour charges (4)	Total
Au 31 décembre 2009	5,9	0,6	0,6	29,1	27,5	30,1	93,8
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-
Provisions des activités en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-
Dotations de la période	0,4	-	-	5,4	17,9	8,8	32,6
Utilisation	(0,0)	-	(0,1)	(3,9)	(6,1)	(4,2)	(14,3)
Reprise non utilisée	-	-	-	(10,6)	(2,0)	(4,6)	(17,2)
Autres variations	0,7	(0,6)	-	0,1	(0,1)	-	0,2
Au 30 juin 2010	7,1	-	0,5	20,0	37,3	30,2	95,0
Courant 2009	-	-	0,6	29,1	27,5	30,1	87,3
Non courant 2009	5,9	0,6	-	-	-	-	6,5
Total	5,9	0,6	0,6	29,1	27,5	30,1	93,8
Courant 2010	-	-	0,5	20,0	37,3	30,2	87,9
Non courant 2010	7,1	-	-	-	-	-	7,1
Total	7,1	-	0,5	20,0	37,3	30,2	95,0

Au 30 juin 2010, les provisions se ventilent de la façon suivante :

	30/06/2010	31/12/2009
(1) Provisions pour retraite :		
- Provisions pour retraite Antenne M6	5,1	4,3
- Provisions pour retraite Diversifications	1,7	1,4
- Provisions pour retraite Chaînes Numériques	0,3	0,2
	7,1	5,9
(2) Provisions pour litiges :		
- Provisions pour litiges Antenne M6	7,5	15,2
- Provisions pour litiges Diversifications	9,7	11,2
- Provisions pour litiges Chaînes Numériques	2,8	2,7
	20,0	29,1
(3) Provisions pour diffusion improbable :		
- Provisions pour diffusion improbable Antenne M6	29,6	17,7
- Provisions pour diffusion improbable Diversifications	2,9	3,4
- Provisions pour diffusion improbable Chaînes Numériques	4,7	6,4
	37,3	27,5
(4) Autres provisions pour charges :		
- Provisions pour charges Antenne M6	18,8	18,8
- Provisions pour charges Diversifications	9,2	8,5
- Provisions pour charges Chaînes Numériques	1,3	1,9
- Provisions pour charges non affectées	0,8	1,0
	30,2	30,1

Les litiges inclus dans le poste « provisions pour litiges » se rapportent à l'ensemble des procédures judiciaires engagées contre une ou des sociétés du Groupe et pour lesquelles une issue défavorable pour le Groupe est probable. Dans une très grande majorité des cas, le litige a dépassé le stade du précontentieux et est en cours d'examen, de jugement ou d'appel par les tribunaux compétents (commerce, prud'hommes, instance, correctionnel ou cour de cassation).

Les informations complémentaires relatives aux litiges en cours ne sont pas présentées individuellement dans la mesure où la communication de ces éléments pourrait être préjudiciable au Groupe.

Il est fait référence à la « diffusion improbable » en note 4.10 de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2009. Il est ainsi précisé que « les droits dont la diffusion est improbable font l'objet d'une dépréciation sur la base d'une revue titre par titre du portefeuille de droits de diffusion ». Il est également indiqué dans cette note que « les droits non ouverts et non encore facturés sont classés en engagements hors bilan ».

La charge résultant de la probabilité de non diffusion d'un droit non ouvert, ne pouvant être constatée à travers la dépréciation d'un actif au bilan, est donc reconnue par le biais d'une « provision pour diffusion improbable ».

Cette dépréciation d'un droit non ouvert s'inscrit dans la logique de fonctionnement du marché des droits audiovisuels puisque les chaînes de télévision sont généralement engagées dans des accords d'approvisionnement avec des producteurs sur des productions futures sans qu'elles aient la certitude que l'ensemble de ces dernières soient de qualité homogène et diffusable au regard de leurs lignes éditoriales et de leurs cibles d'audiences.

Les « autres provisions pour charges » se rapportent à des coûts que le Groupe devrait supporter dans le cadre de l'exécution d'un contrat ou de ses obligations réglementaires et fiscales sans qu'à ce stade les sommes dues soient exigibles ou aient été exigées, notamment dans le cadre d'une procédure contentieuse ou judiciaire.

Les montants reportés pour ces trois natures de provisions correspondent à la meilleure estimation possible de la sortie de ressources future pour le Groupe compte tenu des réclamations des plaignants, des jugements déjà prononcés le cas échéant ou de l'appréciation de la direction au regard d'expériences similaires et/ou des calculs réalisés par la direction financière.

27. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

	< 1 an	> 1 an	Total 30/06/2010	Total 31/12/2009	Conditions de mise en œuvre
Engagements donnés					
Achats de droits et engagements de coproductions (bruts)	233,6	545,3	778,8	768,2	Contrats signés
Avances versées au titre des achats de droits et engagements de coproductions	(18,9)	(50,3)	(69,2)	(67,2)	
<i>Achats de droits et engagements de coproductions (nets)</i>	<i>214,7</i>	<i>495,0</i>	<i>709,6</i>	<i>701,1</i>	
Transport d'images, location satellites et transpondeurs	22,3	58,1	80,5	92,6	Contrats signés
Baux non résiliables	8,2	29,1	37,2	32,7	Baux
Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif	-	6,8	6,8	7,3	Liquidation de la SNC
Autres	7,2	4,8	12,0	2,0	
Total des engagements donnés	252,4	593,8	846,2	835,8	
Engagements reçus					
Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif	-	6,8	6,8	6,8	Liquidation de la SNC
Ventes de droits	8,7	1,8	10,5	13,4	Échéances annuelles
Contrats de diffusion	27,7	13,8	41,5	55,4	Contrats signés
Autres	1,8	4,6	6,4	9,2	
Total des engagements reçus	38,2	27,0	65,2	84,8	

ACHATS DE DROITS ET ENGAGEMENTS DE COPRODUCTIONS (NETS)

Ces engagements se rapportent :

- aux engagements d'achats sur des droits non encore produits ou achevés,
- aux engagements contractuels sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation, déduction faite des acomptes versés.

Ils sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

TRANSPORT D'IMAGES, LOCATION SATELLITE ET TRANSPONDEURS

Ces engagements sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées, tant pour la diffusion analogique que pour la diffusion numérique.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance.

BAUX NON RÉSILIABLES

Il s'agit des paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières.

RESPONSABILITÉ SUR PASSIF DES SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF

Dans la mesure où les associés d'une société en nom collectif répondent indéfiniment et solidairement des dettes portées par la société, le Groupe présente en engagements hors bilan donnés le total du passif des sociétés en nom collectif qu'il détient, retraité des comptes de régularisation ainsi que des comptes courants d'associés, et en engagement hors bilan reçus la quote-part de ce passif détenue par les autres associés.

VENTES DE DROITS

Ces engagements recouvrent les contrats de ventes de droits de diffusion non encore disponibles au 30 juin 2010.

CONTRATS DE DIFFUSION

Ces engagements concernent les contrats de diffusion des chaînes du Groupe auprès de Canal+ France et des autres distributeurs.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance certaine ou probable.

La présentation des engagements du Groupe n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Les actifs immobilisés du Groupe ne sont assortis d'aucun nantissement ou hypothèque.

28. PARTIES LIÉES

28.1. Identification des parties liées

Les parties liées au Groupe sont les sociétés non consolidées, les coentreprises et les entreprises associées, RTL Group, actionnaire du Groupe à hauteur de 48,56%, Bertelsmann AG, actionnaire de RTL, les mandataires sociaux et les membres du Conseil de Surveillance.

28.2. Transactions avec les actionnaires

PRÊT AUX ACTIONNAIRES

Aux termes d'une convention de placement de trésorerie signée entre Bayard d'Antin SA et Métropole Télévision en date du 1^{er} décembre 2005, la société Métropole Télévision a la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société Bayard d'Antin soit au jour le jour, soit en bloquant une partie de ce prêt sur une période ne pouvant excéder 3 mois. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché.

Cette convention a été renouvelée lors du Conseil de Surveillance du 11 février 2010 et prévoit la possibilité pour M6 d'emprunter auprès de Bayard d'Antin, pour autant que le montant emprunté n'excède pas 48% des montants empruntés auprès des établissements bancaires, pour des périodes allant de 1 semaine à 3 mois ; les conditions sont conformes aux conditions de marché.

Afin de respecter la politique de placement de Métropole Télévision, le placement à Bayard d'Antin ne pourra excéder 20% des liquidités bancaires du Groupe Métropole Télévision.

Au 30 juin 2010, le compte courant entre M6 et Bayard d'Antin s'élève à 20,0 M€.

TRANSACTIONS COURANTES

	30/06/2010		30/06/2009	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Ventes de biens et services	2,2	0,9	0,9	0,2
Achats de biens et services	(14,8)	(0,4)	(15,4)	(0,4)

Les ventes et les achats effectués avec les actionnaires ont été conclus à des conditions normales de marché.

Les soldes bilanciels résultant de ces ventes et achats sont les suivants :

	30/06/2010		31/12/2009	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Créances	28,0	0,3	11,4	0,2
Dettes	10,8	0,2	11,3	0,1

OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Aucune opération spécifique n'a été conclue par le Groupe avec ses actionnaires au cours du premier semestre 2010.

28.3. Transactions avec les coentreprises

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les coentreprises (principalement TCM DA, TF6, Série-Club et HSS Belgique) :

	30/06/2010	30/06/2009
à 100%		
Ventes de biens et services	5,9	4,7
Produits financiers	-	-
Achats de biens et services	(1,2)	(2,1)

Les ventes et les achats effectués avec les coentreprises ont été conclus à des conditions normales de marché.

Les soldes bilanciels résultant de ces ventes et achats sont les suivants :

	30/06/2010	31/12/2009
à 100%		
Créances	7,1	6,3
<i>dont financement</i>	4,3	3,3
Dettes	3,9	5,3
<i>dont financement</i>	3,4	4,7

Les créances relatives au financement sont constituées des remontées des résultats des sociétés de personnes auprès de leur société mère.

28.4. Transactions avec les entreprises associées

Il n'y a pas eu de transactions significatives au cours du 1^{er} semestre 2010 avec la société Tyre dating.

28.5. Transactions avec les dirigeants

Un renouvellement des membres du Directoire est intervenu lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 25 mars 2010.

Monsieur Eric D'Hotelans a quitté le Directoire à l'issue de son mandat et est remplacé par Monsieur Jérôme Lefébure.

Les données ci-après relatives à la rémunération versée aux membres du Directoire sont établies pour Messieurs D'Hotelans et Lefébure prorata temporis de leur appartenance au Directoire.

La rémunération ainsi versée au cours du premier semestre 2010 aux membres du Directoire représente un total de 3 868 599 € et se ventile en une part fixe pour 983 204 € et une part variable pour 2 885 395 €.

Au cours du premier semestre 2010, il n'y a pas eu de nouvelle attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites au bénéfice des membres du Directoire.

Dans cette même période, aucun membre du Directoire n'a levé d'options de souscription d'actions.

Dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du 6 mai 2008, 32 410 actions gratuites ont été livrées le 6 mai 2010 aux membres du Directoire (membres à la date d'attribution). La période d'incessibilité fiscale de ces actions expire deux années après la livraison.

Par ailleurs, au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés du Groupe, les membres du Directoire pourront bénéficier d'une indemnité légale de fin de carrière dont le coût global et les modalités de détermination sont décrits en note 4.14 du document de référence 2009.

Concernant le Conseil de Surveillance, aucune rémunération sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2010 n'a été versée au cours du semestre écoulé. En outre, les personnes physiques membres du Conseil de Surveillance ou représentant une personne morale membre du Conseil de Surveillance détenaient 2 200 actions du Groupe au 30 juin 2010.

29. EVÉNEMENTS POST CLÔTURE

A la connaissance de la société, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} juillet 2010 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

30. PERIMETRE

			30/06/2010	31/12/2009		
Société	Forme	Activité	% de contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Méthode de consolidation
ANTENNE M6						
Métropole Télévision - M6	SA	Société mère	-	IG	-	IG
M6 Publicité	SASU	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Créations	SAS	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00%	IG	100,00%	IG
M6 Bordeaux	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Toulouse	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG	100,00 %	IG
C. Productions	SA	Production d'émissions	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Films	SA	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Métropole Production	SA	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Studio 89 Productions	SAS	Production d'émissions audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CHAINES NUMERIQUES						
M6 Thématique	SA	Holding des chaînes numériques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Edi TV - W9	SNC	Chaîne musicale W9	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Fun TV	SAS	Chaîne musicale Fun TV	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Communication	SAS	Chaînes musicales M6 Music Black - Rock - Hit	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Paris Première	SAS	Chaîne numérique Paris Première	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sedi TV - Téva	SAS	Chaîne numérique Téva	100,00%	IG	100,00%	IG
Série Club	SA	Chaîne numérique Série Club	50,00 %	IP	50,00 %	IP
TF6	SCS	Chaîne numérique TF6	50,00 %	IP	50,00 %	IP
DIVERSIFICATIONS ET DROITS AUDIOVISUELS						
M6 Foot	SAS	Holding activité sportive	100,00 %	IG	100,00 %	IG
FC Girondins de Bordeaux	SASP	Club de Football	100,00 %	IG	100,00 %	IG
33 FM	SAS	Édition et diffusion de programmes radio	95,00%	IG	95,00%	IG
Girondins Expressions	SASU	Chaîne TV dédiée aux Girondins 24h / 24h	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Girondins Horizons	SASU	Agence de voyages	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Interactions	SAS	Exploitation des droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Editions	SA	Société de presse	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Citao	SARL	Magazine de presse écrite	100,00%	IG	100,00%	IG
Femmes en Ville	SAS	Magazine de presse écrite	100,00%	IG	100,00%	IG
M6 Evénements	SA	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Live Stage	SAS	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Web	SAS	Société internet et télématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Echo6	SAS	Commercialisation de produits mobiles	50,00%	IP	50,00%	IP
La boîte à News	SARL	Société internet et télématique	50,00%	IG	50,00%	IG
Sous-groupe HSS :						
Home Shopping Service	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Boutique la Chaîne	SNC	Chaîne 24 h / 24 h	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HSS Belgique	SA	Emissions de téléachat	50,00%	IP	50,00%	IP
HSS Hongrie	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SETV Belgique	GIE	Exploitation bureau de gestion vente par téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Télévente promotion	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unité 15 Belgique	SA	Service clients	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unité 15 France	SA	Gestion et animation d'activité de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Mistergooddeal	SA	E-commerce	100,00%	IG	100,00%	IG
Tyredating	SAS	Vente à distance sur catalogue général	32,67%	ME	32,67%	ME
Diem 2	SA	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Hugo Films	SAS	Portefeuille de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
Mandarin	SAS	Portefeuille de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Studio	SA	Production de longs métrages d'animation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Distribution	SAS	Distribution films cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Cinématographie	SAS	Portefeuille de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TCM DA	SNC	Portefeuille de droits de diffusion	50,00 %	IP	50,00 %	IP
IMMOBILIER - SANS ACTIVITE						
Immobilière 46D	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00%	IG	100,00%	IG
Immobilière M6	SA	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SCI du 107	SCI	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Diffusions	SA	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Numérique	SAS	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Développement	SAS	Organisation de formation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Divertissement	SAS	Sans activité	100,00%	IG	100,00%	IG
M6 Récréative	SAS	Sans activité	100,00%	IG	100,00%	IG
TF6 Gestion	SA	Gérante de TF6	50,00 %	IP	50,00 %	IP
SND USA	INC	Holding activité droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG

IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence
NC : Non consolidé

Le Groupe n'est ni actionnaire, ni partie prenante dans aucune société « ad hoc ».

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Ernst & Young et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Métropole Télévision S.A.

Siège social : 89, avenue Charles de Gaulle - 92575 Neuilly-sur-Seine Cedex
Capital social : € 51 582 182,39

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010 Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Métropole Télévision S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young et Autres

Xavier Troupel
Associé

Marc Ghilotti
Associé

Bruno Perrin
Associé



MÉTROPOLE TÉLÉVISION

89, AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
T/01 41 92 66 66 F/01 41 92 66 10
www.groupem6.fr